

CHASSES

en Loir-et-Cher

Juin
2025
N° 2/2025



VIE FÉDÉRALE

Compte rendu
assemblée générale 2025



GRAND GIBIER

Comptage par drone
à Marchenoir

VIE CYNÉGÉTIQUE

Comités cynégétiques de Sologne
Indemnisation des dégâts agricoles

CONCOURS PHOTOS 2024

1^{er} prix Scènes de chasse
Jérôme MORLAND

GROUPE ROSSELLO

VOTRE CONCESSIONNAIRE



NOUVEAU

MITSUBISHI OUTLANDER PHEV

499 € Dès TTC/mois⁽¹⁾

LLD sur 37 mois et 30 000 km
avec un 1^{er} loyer majoré de 8 500 €



Mitsubishi
ZEN
drive



Modèle présenté : MITSUBISHI OUTLANDER PHEV Instyle + avec peinture premium bi-ton. (1) Exemple pour MITSUBISHI OUTLANDER PHEV Instyle avec peinture métallisée incluse. 1^{er} loyer majoré de 8 500 € suivi de 36 loyers mensuels de 499 €. Locations Longue Durée (LLD), hors assurances et prestations facultatives, de 37 mois et 30 000 km maximum. Sous réserve d'étude et d'acceptation par OAC, agissant sous la marque commerciale Mobilité Financial Services, SA au capital de 435 100 500 €. Siège social : 24 avenue du Pavé Neuf 93160 Noisy-le-Grand - SIREN 702 002 221 RCS Bobigny, n° Oran 07 004 966 consultable sur www.oran.fr. En fin de contrat, restitution du véhicule chez votre concessionnaire avec paiement des frais de remise à l'état standard et des kilomètres supplémentaires. Offres réservées aux particuliers, valables pour toute commande d'un MITSUBISHI OUTLANDER PHEV neuf entre le 01/04/2025 et le 30/06/2025, dans la limite des stocks disponibles et non cumulables avec d'autres offres en cours, chez tous les distributeurs participants (voir conditions de l'offre en concession). Garantie : 8 ans ou 160 000 km, au 1^{er} des 2 termes échu, selon conditions générales de vente. 5 ans de garantie constructeur + 3 ans de garantie importateur.

Valeurs WLTP selon règlements (EC) 715/2007 et (EU) 2017/1347. Consommation cycle combiné (l/100 km) : 0,8. Émissions CO₂ (g/km) : 19. Autonomie en 100% électrique (EAER) : 83-85 km.



GROUPE
ROSSELLO

Mitsubishi Tours
Boulevard André-Georges Voisin
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. : 02 47 29 06 06

Mitsubishi Blois
90 Allée Gustave Eiffel
41350 Saint-Gervais-la-Forêt
Tél. : 02 54 42 05 05



/ 5-9

L'ACTU EN BREF

/ 10-13

MANIFESTATION

Trophées de cerf
Ensemble pour un Loir-et-Cher Propre
Game Fair 2025

/ 14-19

VIE FÉDÉRALE

Assemblée générale 2025

/ 21-27

VIE CYNÉGÉTIQUE

Comités de gestion cynégétique
de Sologne
Réclamants payés sur la campagne
cynégétique 2023/2024

/ 28-29

GRAND GIBIER

Comptage par drone à Marchenoir

/ 30-31

PARTENARIAT

Arnaud Guillon
Florent Gillet

/ 32

PORTRAIT

Christophe Chapuron

/ 33

FORMATION

Calendrier des formations 2025

/ 34

GASTRONOMIE

Petits choux verts farcis, chevreuil & soja



*Chers chasseurs
et chasseresses.*

Nous entrons dans la période estivale propice aux travaux d'aménagement sur nos territoires, en particulier en faveur de la sécurité (emplacement des miradors, angles de tir...). Cela nous permettra de passer de bons moments à la chasse au Petit comme au Grand Gibier lors de la prochaine saison.

Je remercie l'ensemble des chasseurs présents lors de notre assemblée générale du 25 avril dernier, marquée par une belle fréquentation illustrant le dynamisme de notre fédération. Une nouvelle fois, le groupe Monceau, que je remercie, nous a parfaitement accueillis.

Le taux de réalisation de 50% pour les cervidés reste malheureusement insuffisant. Je vous demande donc de l'augmenter afin d'atteindre un taux de 60 ou 70 %, cela serait significatif et limiterait le risque de hausse des dégâts.

En ce qui concerne le Sanglier, une baisse des prélèvements a été constatée cette année, (22 442 hors parcs et enclos contre 32 000 en 2023/24) ce qui peut s'expliquer par plusieurs raisons, dont une météo pluvieuse, mais aussi vos efforts répétés depuis quatre ou cinq ans. Cela commence à payer. Il nous faut donc continuer sur cette belle lancée.

La baisse du tableau Sanglier engendre un recul des indemnisations de dégâts. Cela va faire du bien aux finances fédérales et au portefeuille des chasseurs.

Pour le Petit Gibier, auquel nous sommes très attachés, les résultats des comptages de printemps ne sont pas encore connus et nous vous les présenterons dans la revue de septembre.

Du 13 au 15 juin prochains, j'espère vous retrouver nombreux sur notre stand du Game Fair.

Je conclus en remerciant chaleureusement tous les bénévoles qui nous aident lors de nos différentes manifestations et activités (exposition des trophées, comptages de printemps...). Votre présence à nos côtés est indispensable et contribue à la vitalité de la chasse dans notre beau département. Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Amitiés en Saint-Hubert,

Le Président Hubert-Louis Vuitton.

REVUE DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LOIR-ET-CHER JUIN 2025 - N° 2/2025

Directeur de la publication :
Hubert-Louis Vuitton

Coordination :
Louis Cotta

Rédaction :
Jean-Luc Vezon

Comité de rédaction :
Commission communication FDC 41

Éditeur : Fédération des chasseurs de Loir-et-Cher
Les articles publiés et les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. L'éditeur ne saurait être tenu responsable des conséquences d'erreurs ou d'omissions involontaires. La reproduction des textes n'est pas autorisée, sauf accord du journal et des auteurs.

Crédits photo : J.L. Vezon, D.Gest, FNC, FDC 41, P.Houillon, C. Chapuron, A. Guillon, M. Strullu.

Régie publicitaire
Conception / Réalisation :
L'imprimerie Médi6
rue des Albizias - BP 30009
41700 Le Controis-en-Sologne
02 54 52 41 00
E-mail : contact@imprimeriemedi6.fr

Dépôt légal à parution
ISSN 1953-0625

**Fédération départementale
des chasseurs de Loir-et-Cher**
36, rue des Laudières - BP 30068
41353 Vineuil Cedex
Tél. : 02 54 50 01 60
Email : contact@fdc41.com



PERGOLAS & JARDINS



TERRASSES & MOBILIERS



PISCINES, SPAS & SAUNAS



ALLÉES & CLÔTURES

Découvrez nos 2 magasins showroom près de VENDÔME & ORLÉANS

39 avenue des Rondaizes 41100 Villiers-sur-Loir - **02 54 72 79 49**

6 rue de la Chistera 45380 La Chapelle-St-Mesmin - **02 38 25 10 30**

www.adh-paysages.com | www.adh-boutique.fr

Bourderioux et Fils

Sécuriser vos battues !!!

Mirador acier
1m, 1,5m, 2m et 3,5m

Echelle archer et affût carabine

- ☐ Caméras de surveillance
- ☐ Caisses de transport pour chien
- ☐ Attractifs pour gibier
- ☐ Accessoires de boucherie

Braséro

BOURDERIOUX ET FILS
Zi de la bezardière
41200 Villefranche sur cher
Tél: 02 54 96 45 59/ 06 43 83 68 00
Mail: bourderiouxetfils@wanadoo.fr

BARTHELEMY & Co.
Gun & Rifle Makers

ARMURERIE LA CANARDIÈRE

Ouvert
du lundi au samedi
9h-12h et 14h-19h,
le dimanche matin en saison.

ARMURERIE BARTHELEMY & Co.

☞ Ventes armes et accessoires de chasse

☞ Réparation, remise à neuf, montage à crochet

☞ Fabrication d'armes à platine.

231 rue du Général Leclerc - 45240 La Ferté-Saint-Aubin
+33 (0)2 38 64 61 27 - contact@barthelemyandco.fr
www.barthelemyandco.fr

PRINTEMPS DES TRANSITIONS : de la Fourche à la Fourchette, les jeunes des collèges de Loir-et-Cher découvrent l'agriculture durable



Jean-Michel Vincent, technicien cynégétique à la FDC41, explique le fonctionnement du semoir aux jeunes.

Pour la deuxième année consécutive, l'événement « De la Fourche à la Fourchette » s'inscrit dans le cadre du Printemps des Transitions, une initiative nationale déclinée régionalement par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF). Cette manifestation pédagogique vise à sensibiliser les jeunes aux métiers agricoles et à la transition écologique à travers des activités variées.

Cette année, l'opération est menée à l'échelle départementale avec une mobilisation particulièrement forte au Lycée Agricole d'enseignement Professionnel de Montoire-sur-le-Loir. 250 collégiens du bassin prennent part à divers ateliers, allant d'ateliers ovins sur le site de la nouvelle bergerie à Villavard à la plantation symbolique d'un arbre par chaque groupe participant. Ils ont également pu découvrir le métier d'apiculteur ainsi que la plantation de diverses légumineuses et racines telles que les betteraves. Parallèlement, deux classes d'apprenants scolaires du lycée Agricole de Montoire ont participé à un escape game en lien avec le développement durable proposé et encadré par CANOPE (Réseau de Création et d'Accompagnement Pédagogiques).

À Montoire spécifiquement, un partenariat ponctuel piloté par la Fédération Régionale des Chasseurs (FRC) et représenté localement par la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher (FDC41) et son technicien cynégétique Jean-Michel

Vincent, a pour objectif d'adapter pédagogiquement un semoir destiné aux bandes fleuries. Ce projet vise à sensibiliser les jeunes et le corps enseignant à l'importance écologique et paysagère des jachères mellifères, particulièrement bénéfiques pour la biodiversité et le petit gibier.

Cette collaboration s'inscrit dans un partenariat plus large entre la FDC41 et l'Agro Campus des 2 Vallées, comprenant également d'autres initiatives pédagogiques telles que les comptages de petit gibier sédentaire de plaine, auxquels participent régulièrement les élèves.

Ces actions pédagogiques et ludiques s'inscrivent pleinement dans les objectifs d'Enseigner à Produire Autrement EPA2 dont la mission est confiée localement à Sébastien Chauveau. L'ensemble de ces actions doivent contribuer à modifier durablement les perceptions sur l'agriculture durable et la gestion de l'environnement

MALZONÉ

Une balade 100 % Nature

Le printemps bat son plein dans la réserve de chasse et de faune sauvage de Malzoné à Millançay.

Mouettes rieuses, Guifettes moustac et Grèbes à cou noir ont investi les lieux en nombre en queue d'étang pour nicher. Le Héron pourpré est de retour également, tandis que les jeunes Hérons cendrés sont déjà bien plumés !

Pour découvrir la faune et la flore de l'Espace Naturel Sensible géré par la fédération, le sentier du Souchet est ouvert au public jusqu'au 30 septembre, mais pas à nos amis les chiens afin de préserver la tranquillité du site et notamment des oiseaux.

Les visiteurs les plus curieux pourront profiter de 2 nouvelles animations estivales : **Bain de forêt** pour retrouver équilibre et sérénité le 6 août (9h à 11h) et **Apér'au** le 7 août (17h30 - 20h30). Des animations sur mesure pour groupes constitués (familles, entreprises, amis, associations...) peuvent aussi être organisées.

CONTACT - MARIE SCHRICKE DOYEN

Animatrice nature FDC 41

Tél. 06 81 66 56 09

animation@fdc41.com



NATIONALE D'ÉLEVAGE du Drahthaar

Le Drahthaar Club de France et races sous tutelle, avec l'Association Canine Territoriale Centre-Val de Loire, organiseront la Nationale d'élevage le samedi 23 août 2025 dans le parc du château de Beauvais à Romorantin-Lanthenay. Cette exposition permet notamment de décerner le CACS (Certificat d'Aptitude et de Conformité au Standard) de la race. Lors de ce rendez-vous annuel, les propriétaires de Drahthaar (éleveurs ou non) pourront échanger leurs expériences, recevoir des conseils, faire la connaissance du délégué de région, des élus et membres du club, et pourquoi pas, repartir avec une belle coupe.



ÉTUDES, CONSEILS ET INSTALLATIONS DE GRANDES CUISINES
FROID, LAVERIE – BUANDERIE, VENTILATION, PETIT MATÉRIEL

SHOW ROOM avec CUISINE DYNAMIQUE
pour démonstrations culinaires et formations



STAND
BBQ01

DÉMONSTRATIONS CULINAIRES

VENTE MATÉRIEL

Petit matériel de préparation & coutellerie
Aménagement cuisine extérieure
Braséros - Kamados - Shichirin - Induction
Cuisson rapide / basse température
Stockage réfrigéré et laboratoire



COMPTAGE

Une belle mobilisation

Chaque année au printemps, les comptages du petit gibier (Lièvre, Faisan, Perdrix) rassemblent chasseurs et amoureux de ces espèces emblématiques de nos plaines avec le soutien des techniciens cynégétiques de la FDC 41.



De bonne heure le matin, les marcheurs entament le comptage du petit gibier, pas à pas, en ligne.

« La Fédération remercie tous les participants, mais il est regrettable que certains territoires n'y participent pas. L'avenir de la chasse dépend de la gestion des espèces, qui passe par une connaissance fine des populations. Même si les résultats n'ont pas été à la hauteur des efforts ces dernières années, à cause des mauvaises reproductions, il est important de montrer à nos opposants, et à l'ensemble de la société, notre capacité à gérer les espèces et à préserver la faune sauvage », précise Denis Peltier, technicien à la FDC 41.

Les organisateurs ont une nouvelle fois parfaitement mené ces opérations techniques, ce qui a permis de couvrir une très grande partie des sites de comptage dans des conditions météo normales pour la Perdrix et très bonnes pour le Faisan. Comme on s'y attendait, suite aux échantillonnages d'août

dernier, les populations de Perdrix ont chuté ; en revanche, elles sont restées stables pour le Lièvre et le Faisan. Les résultats complets des comptages seront présentés dans la revue de septembre.

Il est rappelé qu'il est nécessaire de contacter Denis Peltier au **06 82 87 94 46** en cas de découverte de nids de Perdrix ou de Faisan. Dans le cadre du partenariat avec l'INRAE de Nouzilly, ces données seront utiles à Noémie Couty, une jeune doctorante préparant une thèse sur les facteurs responsables de la baisse de la reproduction.

Enfin, pour remercier les bénévoles, la FDC 41 leur a offert une gourde siglée en signe de reconnaissance. Un geste très apprécié, tout comme les moments de convivialité à l'issue des comptages.




bernier

PORTES OUVERTES

DU 12 AU 16 JUIN 2025



GAMME HYBRIDE RECHARGEABLE TOYOTA

L'ÉLECTRIQUE AU QUOTIDIEN, L'HYBRIDE SI BESOIN.

PLUS d'économies*, **PLUS** de liberté, **PLUS** de plaisir.

Gamme Hybride Rechargeable : consommations mixtes combinées (L/100 km) et émissions de CO₂ combinées (g/km) selon norme WLTP : de 0,5 à 5,1 et de 11 à 116. *Économies carburant par rapport à un modèle hybride équivalent. Étude interne 2024, détails sur Toyota.fr.

TOYOTA C-HR HYBRIDE RECHARGEABLE	PRIUS HYBRIDE RECHARGEABLE	RAV4 HYBRIDE RECHARGEABLE
A 20g CO ₂ /km	A 10g CO ₂ /km	A 22g CO ₂ /km
B	B	B
C	C	C
D	D	D
E	E	E
F	F	F
G	G	G

TOYOTA BERNIER BLOIS - ROMORANTIN - VENDÔME

 11, rue des Guignièrès
41000 Blois
02 54 20 07 09

 6, Av. Georges Pompidou
41200 Romorantin-Lanthenay
02 54 95 77 52
www.toyota-blois.fr

 5, Allée du Bois de l'Orme
41100 Saint-Ouen
02 54 20 38 35

Au quotidien, prenez les transports en commun. #SeDéplacerMoinsPolluer

VACANCES BUISSONNIÈRES

DERNIÈRES PLACES !

STAGES NATURE (8-12 ans)

3 sessions en juillet :

- Du lundi 7 au vendredi 11 (reste 1 place)
- Du mardi 15 au vendredi 18 (reste 8 places)
- Du lundi 21 au vendredi 25 juillet (complet)

Accueil de 9h à 17h, Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne

Des activités de plein air pour découvrir la nature en s'amusant : construction de cabanes, pêche des petites bêtes de l'eau, Sologne à vélo, fabrication d'un arc, tir à l'arc, traces et indices de présence, moulages d'empreintes, jeu de piste, olympiades, etc.

Tarif : 32€ par jour (prévoir 2 pique-niques dans la semaine)

Limité à 12 participants

STAGE CHASSE, PÊCHE & NATURE (12-16 ans)

Du lundi 20 au vendredi 24 octobre

de 9h à 17h, Maison de la Chasse et de la Nature à Montrieux-en-Sologne

Par demi-groupe, les ados pratiqueront la pêche sous toutes ses formes (carnassier, coup, feeder...) et découvriront différents modes de chasse (arc, chiens d'arrêt, chiens courants, gibier d'eau, recherche au sang, fauconnerie...).

- En partenariat avec la Fédération de Pêche du Loir-et-Cher et les associations cynégétiques.

Tarif : 34€ par jour (prévoir un pique-nique le dernier jour)

Limité à 24 participants

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

MARIE SCHRICKE DOYEN

Tél. 06 81 66 56 09

animation@fdc41.com



1^{RE} ÉDITION DU CHALLENGE NATIONAL des Chasseurs de France

Après les Journées Saint Hubert, place au Challenge National des Chasseurs de France, qui doit fédérer et faire rayonner la chasse au petit gibier lors d'un événement populaire. En Loir-et-Cher, ce sera le 8 novembre.

C'est bien une nouvelle ère qui s'ouvre avec le Challenge National des Chasseurs de France (CNCF), proposé par la FNC avec le soutien des fédérations et de leurs partenaires. En Loir-et-Cher, l'épreuve aura lieu le samedi 8 novembre prochain à 8h30, avec le soutien du Club d'Utilisation Sportive de Chiens d'Arrêt 41, sur le territoire du Poulinat à Gièvres. « L'idée n'est pas de faire de la compétition pour la compétition, mais de cultiver l'esprit populaire, convivial, méritant de cette journée. Transmettre, éduquer, encourager les jeunes, les femmes, les passionnés de chiens sont nos objectifs », souligne Dominique Houlé, responsable de l'épreuve au sein du CUSCA 41, partenaire de la FDC 41 pour l'organisation. Pour relancer la participation, une journée gratuite de formation, sous l'égide du club, est prévue le 27 septembre prochain au Poulinat. Il s'agit de donner les clés pour réaliser un bon parcours : conseils

de présentation et techniques (matin), et parcours commentés (après-midi). « Nous sommes heureux d'organiser cet événement qui entend ancrer encore davantage la chasse au petit gibier avec chiens d'arrêt ou leveurs. Cette pratique, qui est souvent un art, symbolise le lien puissant avec nos chiens sans lesquels il n'y a pas de belles quêtes », se félicite Gilles Pajon, vice-président de la FDC 41.

Rappelons que le challenge, qui constitue la sélection départementale, est ouvert aux chasseurs avec chiens d'arrêt ou leveurs de gibier (LOF ou non) et comporte huit catégories, dont les femmes, archers et juniors.

RENSEIGNEMENTS

au 06 23 76 60 91 ou houldo@hotmail.fr

DÉCLARATION EN LIGNE des prélèvements de Sanglier

Depuis la saison 2024/2025, la déclaration en ligne des prélèvements de sangliers a été **rendue obligatoire** par l'État. Près de 80 % des animaux prélevés ont été enregistrés via l'espace adhérents, ce qui témoigne d'une bonne mobilisation, mais laisse encore une marge de progression pour cette nouvelle saison, qui commence au 1^{er} juin. Il est important de rappeler que cette déclaration est obligatoire dans tous les cas, **qu'il y ait eu prélèvement ou pas**, et qu'elle doit être effectuée dans le **délai de 72 heures après l'action de chasse**. La fédération reste disponible pour accompagner ceux qui en auraient besoin.



TROPHÉES DE CERFS

Une population en bonne santé

Avec 933 trophées présentés à la salle des fêtes de Cour-Cheverny et illustrant une belle dynamique des populations sur les différents massifs, la traditionnelle exposition des trophées de cerfs de la saison, a séduit chasseurs et grand public.

« Les grands animaux se portent bien en Loir-et-Cher. C'est une fierté de présenter ici nos prélèvements de cervidés. Je remercie les bénévoles et techniciens de la fédération qui ont travaillé pour mettre en valeur les trophées ; c'est une preuve de respect de l'animal », a déclaré Hubert-Louis Vuitton dans son mot d'accueil des invités le 29 mars dernier. Parmi eux, l'ancien ministre et député Marc Fesneau, Jacqueline Gourault, ancienne ministre et membre du Conseil constitutionnel, et François Croissandeau, maire de Cour-Cheverny, ont découvert un cru 2024/25 de belle facture avec de très beaux spécimens. Les plus qualitatifs ont été cotés par Jean Alvarado, Jean-Jacques Beaubois et Gilles Pajon, membres de l'Association française de mensuration des trophées (AFMT). Vingt-cinq trophées ont ainsi été cotés niveau bronze, obtenant plus de 170 points selon le système de mensuration du Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), et trois le niveau argent. Dans le détail, les prélèvements se répartissent entre daguets (38 %), cerfs de 2,5 à 5 ans (49 %), de 6 à 10 ans (10 %) et plus de 10 ans dits « de récolte » (3 %).

« Cette année, le nombre de points attribués a augmenté, signe de bonne santé globale de l'espèce, qui a bénéficié de la forte fructification forestière. Notre objectif reste toujours de faire vieillir les cervidés, mais cela demande du temps », explique Stéphane Chantecaille, technicien à la FDC 41, en pointant le faible pourcentage de cerfs

de récolte. La FDC 41 proposait aussi au public de voter pour les plus beaux clichés de son concours photo, auquel ont pris part 44 amateurs de talent dans les trois catégories : scènes de chasse, faune sauvage et paysages locaux. Trois cent quarante bulletins de vote ont permis de désigner les gagnants des 2^e et 3^e prix. Le vote du jury (16 votes) a permis d'identifier les premiers prix de chaque catégorie. La remise des prix aura lieu à l'occasion du Game Fair, dimanche 15 juin à 11h. Au total, plus de 1000 personnes sont venues à la présentation, majoritairement des chasseurs, mais aussi des curieux venus découvrir les artisans, artistes et associations présents, comme Aux Fils des Toisons, l'UNUCR, la Maison du Cerf de Villeny ou l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier, dont les bénévoles sont des piliers de la manifestation.

CONCOURS PHOTOS - LE PALMARÈS

Faune sauvage

- 1^{er} Guillaume Nioncel
- 2^e Janick Chauveau
- 3^e Joël Gaudillat

Scènes de chasse

- 1^{er} Lucille Bernard
- 2^e Angélique Foucault
- 3^e Jérôme Morland

Paysages locaux

- 1^{er} Morgan Lachaud
- 2^e Morgane Guénard
- 3^e William Bontemps



Un grand merci aux bénévoles, cotateurs et techniciens cynégétiques pour leur engagement dans la mise en valeur des trophées.



ENSEMBLE pour un Loir-et-Cher plus propre !

Samedi et dimanche 15 et 16 mars, 245 personnes ont pris part à la 4^e opération de nettoyage annuel « J'aime la nature propre », portée par la Fédération Nationale des Chasseurs et coordonnée par la FDC 41. Malgré le froid piquant, elles ont collecté 53 m³ de déchets.

La chasse aux déchets a été une nouvelle fois fructueuse cette année, avec des bennes débordantes de déchets divers : pneus, matelas, poussette, éléments de carrosserie, canettes, avec une mention particulière pour les plastiques. « *Le volume poursuit sa baisse. La prise de conscience et l'éducation à l'environnement semblent porter leurs fruits, mais il reste beaucoup d'efforts à faire pour ancrer la culture du propre* », remarquait Philippe Lavallart, secrétaire de la FDC 41, en remerciant chaleureusement les volontaires présents sur les quatre points de collecte de Blois, Muides-sur-Loire, Chaumont-sur-Loire et Selles-sur-Cher.

Au total, grâce à la mobilisation de tous les partenaires publics et privés⁽¹⁾, dont les associations cynégétiques (ADCGE 41, associations de chasse communales...), ce sont 53 m³ qui ont été ramassés, donnant au passage une image positive des chasseurs, plus que jamais mobilisés pour l'environnement et la biodiversité. Par ailleurs, 22 kg de canettes ont été récoltés au profit de l'association caritative KnetPartage.

C'était notamment le cas à Chaumont-sur-Loire, où la collaboration entre acteurs de terrain a été la clé de la réussite. Chasseurs de Loire, membres de la société de chasse, pêcheurs, volontaires du comité des fêtes, habitants amoureux du fleuve ou encore jeunes du Conseil municipal des jeunes de Veuzain-sur-Loire ont, trois heures durant, collecté une jolie quantité de déchets variés.

Pour accéder aux îles, deux toues de l'association Millière Raboton – Homme de Loire et une autre de Moments

de Loire ont été mises à contribution. Entre traces de présence des castors, canards, sangliers ou chevreuils, de nombreux résidus de plastiques ont été ramassés sur les îles, dans la joie et la bonne humeur. Fidèle à la convivialité de l'événement, la commune a offert le verre de l'amitié avant la traditionnelle photo de famille. « *C'est important de protéger la nature pour les générations futures, il faut dire aux gens d'arrêter de jeter n'importe quoi sur les bords de la Loire* », expliquait Louana, 9 ans, membre du Conseil municipal des jeunes de Veuzain-sur-Loire et pleinement concernée par la préservation de notre planète.

MERCI AUX PARTENAIRES

À Blois :

Ville de Blois, Barbat Recyclage, Fédération de pêche du Loir-et-Cher, AAPPMA de Blois, Blois Agglo Canoë Kayak, Observatoire Loire.

À Chaumont-sur-Loire :

Ville de Chaumont-sur-Loire, ADCGE 41, Barbat Recyclage, Millière Raboton, Moments de Loire, Conseil municipal des jeunes de Veuzain-sur-Loire.

À Muides-sur-Loire :

AJC 41, Barbat Recyclage, Canoë Kayak Val-des-Châteaux, Ville de Muides-sur-Loire.

À Selles-sur-Cher (2 points de collecte) :

Ville de Selles-sur-Cher, Groupement de chasse de Selles-sur-Cher, chasseurs de Champcol, Amis D'Champcou.

**FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS
DE LOIR-ET-CHER**

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION

VALABLE JUSQU'AU 9 JUIN 2025

dès maintenant via ce QR code avec le code promo **GAME_LOIC**

15€ au lieu de 18€ pour une journée (vendredi, samedi ou dimanche)

24€ au lieu de 27€ le billet 3 jours



Game Fair

13-14-15 JUIN 2025

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE

EN LOIR-ET-CHER



gamefair.fr





PLUSIEURS NOUVEAUTÉS au Game Fair

Les 13, 14 et 15 juin prochains, le Game Fair, rendez-vous incontournable de la chasse et de la nature en France et en Europe donne rendez-vous à tous les passionnés. La FDC 41 vous attend sur son stand.

Le parc fédéral de la Fédération Française d'équitation à Lamotte-Beuvron va donc une nouvelle fois vibrer de rencontres et d'animations sur son formidable terrain d'exposition de 65 hectares. Cette année, les 100 000 visiteurs annoncés pourront profiter de nouveautés comme le Village Chiens Courants, en partenariat avec la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants (FACCC). Plus d'une centaine de meutes sont annoncées avec des concours, animations, démonstrations et rencontres avec les équipages.

Symbole du renouveau de la venaison, un village Barbecue et Viande de Gibier rassemblera des professionnels passionnés, des marques de référence et des artisans innovants autour d'animations inédites et des démonstrations culinaires. De son côté, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier et l'Association Française de Mensuration des Trophées offriront une nouvelle exposition exceptionnelle de trophées et de photos ayant pour thème les têtes bizarres du Cerf. Le Game Fair, c'est aussi une grande fête du chien avec la possibilité de découvrir des chiens d'excellence venus des quatre coins de France, d'assister à des démonstrations de chiens d'arrêt, des Nationales d'élevage et à la 6^{ème} Edition du Grand Prix du chien de Chasse de la SCC. Cette année, les trompes de chasse seront à l'honneur avec un concours et lors de

la nocturne du vendredi soir où les fanfares sonnées par les Enfants de Saint Hubert retentiront au cœur du village chasse. De nombreuses autres animations et festivités rythmeront le week-end, comme les ventes aux enchères d'armes de chasse, de collection ou d'art animalier, le vide-greniers 100% chasseur et pêcheur ou la Messe de Saint-Hubert.

Rendez-vous festif du samedi soir, la grande soirée spectacle est un temps fort avec 3h30 non-stop de démonstrations de chiens, de vènerie, d'oiseaux de haut et bas vol, de meeting aérien, de spectacles équestres et un grand feu d'artifice !

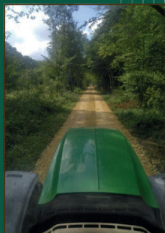
Comme chaque année, la FDC 41 profitera du Game Fair pour informer en présentant les actions en faveur de la biodiversité financées par l'écocontribution et rencontrer le public qui pourra dialoguer avec administrateurs et personnel sur un stand partagé avec Monceau Assurances.

La remise des prix du concours photo Pose Nature sera enfin l'occasion de distinguer le talent de neuf chasseurs d'image dont les magnifiques clichés de Faune sauvage, Scènes de chasse et Paysages locaux ont été retenus par un jury spécialisé (pour les premiers) et le vote du public (pour les 2^{èmes} et 3^{èmes}) lors de la présentation des Trophées de cerfs.





**TERRASSEMENT
AMÉNAGEMENT
TRAVAUX FORESTIER
ASSAINISSEMENT
BROYAGE
CLÔTURE**



LP ENVIRONNEMENT

6 route de la Petite Carte - 41400 Vallières-les-Grandes
Contact : 06 46 14 13 36 - vlente@lpenvironnement.fr



Numero de siet 83634567 100015

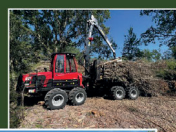
**ROBINEAU CEDRIC
06 78 35 78 20
CHARPIGNY ALEXANDRE
07 86 93 71 59
41300 SELLES SAINT DENIS
rctsf41@gmail.com**



**PRÉPARATION
DE SOL**



**AMÉNAGEMENT
et
ENTRETIEN
DE PROPRIÉTÉS**



BOIS ÉNERGIE



**BROYAGE
FORESTIER**



Technicien référent par secteur

Fédération Départementale des
Chasseurs de Loir-et-Cher
2025



VINCENT Jean-Michel
06.74.75.84.82
jmvincen@fdc41.com

SAUTEREAU Laurent
06.82.87.94.50
lsautereau@fdc41.com

DIQUELOU Nathalie
06.73.88.49.39
ndiquelou@fdc41.com

BOURDAIS Serge
06.82.87.94.49
sbourdais@fdc41.com

PELTIER Denis
06.82.87.94.45
dpeltier@fdc41.com

LEROY Frédérique
06.42.61.08.27
fleroy@fdc41.com

BOUFFETTE Benjamin
06.82.87.94.47
bbouffette@fdc41.com

THUILIER Yves
06.82.87.94.48
ythuilier@fdc41.com

CHANTECAILLE Stéphane
06.82.87.94.44
schantecaille@fdc41.com



L'assemblée générale de la FDC 41 a rassemblé un public nombreux et engagé.
Merci à toutes et tous pour votre présence !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Adhérents et invités étaient conviés à participer à l'assemblée générale de la FDC 41 qui s'est tenue le 25 avril chez Monceau assurances à Vendôme.

Le président Vuitton a évoqué dans son rapport le coup de canif donné aux accords de 2023, signés par la Fédération nationale des chasseurs, les représentants agricoles et l'État pour agir sur les dégâts de gibier. Une motion a donc été votée lors du dernier congrès de la FNC qui l'autorise à demander la rupture de l'accord. L'autre actualité nationale évoquée, concerne le programme en faveur du petit gibier que va lancer la FNC pour revitaliser les populations et travailler sur les ESOD et les aménagements.

Notre Fédération régionale des chasseurs (FRCCVL) pilote pour sa part un projet qui vise un gain net de 50 000 km de haies d'ici 2030. Et avec le soutien financier de l'écocontribution, elle anime le programme **DYNAGROBIO** (4200 ha de couverts biodiversité, 35 kilomètres de haies). Elle réalise d'autre part les supports pédagogiques des animations nature et a dirigé une enquête sur les mares de la région : 220 territoires sont favorables à la réalisation de diagnostics et de travaux d'entretien/restauration sur 565 mares. L'Institut d'Ecologie Appliquée (IEA) réalisera 90 diagnostics sur 14 de ces mares en 2025. Enfin, elle a piloté l'opération nationale **JAIME LA NATURE PROPRE** organisée par la FNC avec le soutien des fédérations départementales. 2500 participants ont collecté 318 tonnes de déchets, sur 82 points de collecte.

Gestion des adhérents

La FDC 41 comptait 3 287 adhérents territoires cette saison, contre 3 311 l'an dernier. Et le nombre d'adhérents chasseurs diminue de 2,77 %. 267 nouveaux chasseurs ont été enregistrés cette saison. 42 % de nos adhérents chasseurs

appartiennent à la tranche d'âge des 56-75 ans toujours la plus représentée. L'âge moyen des chasseurs de notre département est de 51 ans pour les femmes et de 55 ans pour les hommes. La pratique féminine ne concerne qu'1% de nos adhérents.

Equipe fédérale

Sous l'autorité des 15 membres du conseil d'administration, 13 personnels techniques et 7 personnels administratifs, constituent l'équipe fédérale. Ces salariés représentent 19,77 équivalents temps plein.

Christian Perdreau a pris sa retraite fin 2024 et Benjamin Bouffette lui a succédé. Corinne Tessier a pour sa part quitté la fédération pour un nouvel horizon professionnel, Rose Pijoan la remplace depuis mars dernier.

Comme Guy Pindon partira en retraite courant 2025, une nouvelle répartition de nos secteurs géographiques sera effective au 1^{er} juillet prochain.

Gestion cynégétique

Les attributions de **Cerf** avaient été augmentées en 2024/2025. Et malgré une pression forte de chasse, le taux de réalisation baisse de 5 % (3 168 prélevés), mais avec une hausse de 11% d'attributions. 28 des 920 trophées présentés cette année ont été cotés (3 argent et 25 bronze). La FDC 41 a réalisé un comptage par drone, sur la forêt de Marchenoir (4 200 ha). 14 télépilotes et 20 accompagnateurs ont enregistré au cours de 5 heures de vol, 300 observations (individus isolés ou groupes) : 263 cerfs, 312 chevreuils et près de 400 sangliers. En 2023/2024, le **SAGIR** (Réseau de surveillance des maladies de la faune sauvage) a recensé plusieurs clusters de mortalité anormale

de **chevreuils** adultes. Et avec une baisse du taux de réalisation de 80% en 2023/24, à 72% cette année, il est heureux que les attributions de l'espèce aient été à nouveau minorées cette saison.

Malgré le tableau **Sanglier** d'à peine 21 000, enregistrés au 30/03/2025, hors parcs et enclos (près de 31 000 l'an passé), la situation demeure à risque et maintenir une pression de chasse du Sanglier - sans donner de consignes de tir - est donc essentiel.

Cette saison, près de 80% des prélèvements ont été déclarés sur l'espace adhérents. Il a été rappelé le caractère obligatoire de cette démarche dans les 72 heures après l'action de chasse.

En cas de gibier blessé, faire appel à un **conducteur de chien de sang** peut lui éviter d'inutiles souffrances. Et les opérations de recherche sont menées gratuitement par les conducteurs agréés.

Des cas de peste porcine africaine (PPA) continuent d'approcher de nos frontières : le cas italien le plus proche est à 55 km de notre frontière et le cas allemand est lui situé à 60 km. Pour le SAGIR, la FDC 41 a réalisé 16 prélèvements (cerf, chevreuil, lièvre, et faisan) en 23/24 et 8 en 24/25 (chevreuil, lièvre et sanglier). Et nous avons collecté 80 échantillons pour la sérothèque nationale, dont 50 ont fait l'objet d'une recherche sérologique pour la brucellose (10% de positifs) et la maladie d'Aujeszky (environ 60% de positifs).

En 2024, malgré les efforts soutenus des chasseurs, à cause de l'impact des biotopes dégradés, de l'importante pluviométrie, d'une forte prédation, et de la diminution des ressources alimentaires, le résultat de la reproduction du **petit gibier** s'était révélé le pire depuis les années 70, époque des premiers suivis. Mais en dépit du contexte morose, les compteurs bénévoles, chasseurs, et non-chasseurs continuent à s'investir en grand nombre et contribuent ainsi à la gestion de ces espèces. Et la FDC 41 co-finance sur 3 ans avec l'INRAE une thèse pour déterminer les facteurs responsables de la baisse de la reproduction des perdrix et faisans.

Il a été attribué 3 717 **faisans** en 24/25, et 3 941 en 23/24, pour des taux prélèvements respectifs de 41 % et 54%.

Les Indices Kilométriques d'Abondance réalisés au printemps 2024 pour le **Lièvre**, ont révélé un indice moyen de 6.82 lièvres/km. Il est cette année de 6.4 lièvres/km. 2 904 ont été attribués sur l'ensemble des zones en gestion. Le taux de prélèvement est de 45%, sensiblement identique à celui de l'an dernier (47%).

La FDC 41 a poursuivi la mesure du succès des nids de canards plongeurs et colverts sur 6 étangs en Sologne. Depuis 2012, plus de 800 nids de fuligules milouin et morillon ont été répertoriés et suivis jusqu'à leur terme.

Début 2024, elle a par ailleurs mis en place un recensement unique en France de fuligules sur 2 mailles de 10 km² en Sologne. Et fin avril, 250 étangs ont été prospectés, représentant environ 1200 ha d'eau. Les données collectées permettent d'estimer le nombre de couples en zone Natura 2000 Sologne de Loir-et-Cher.

Le renouvellement en 2026 de l'arrêté triennal **ESOD** du groupe 2 nécessite que la FDC 41 collecte un maximum de déclarations de dommages en 2025 pour étayer son rapport argumentaire pour le maintien du classement dans le département de : Renard, Fouine, Martre, Corbeau freux, Corneille noire et Etourneau sansonnet.

Tout comme pour le nombre de piégeurs en activité, le nombre de bilans de captures déclarés diminue au fil des saisons. Ces données sont pourtant également essentielles à la défense de la régulation de ces espèces.

Le **Blaireau** peut pour sa part faire l'objet de mesures administratives de régulation, en cas de dommages avérés sur des exploitations agricoles ou des infrastructures publiques. Ainsi, en dehors de la période de chasse 2024/2025, les lieutenants de loupeterie sont intervenus sur plusieurs communes et des autorisations individuelles de destruction de Blaireau ont été délivrées à des piégeurs agréés. En 2023/2024, 299 prélèvements de Blaireau ont été réalisés à la chasse et 23 en vénerie sous terre. Et cette année, 394 individus sont déjà répertoriés au tableau.

PRÉLÈVEMENTS	2024/2025 : au 30/03/25	2023/2024
Renard	5 316	8 824
Fouine	403	674
Martre	435	761
Corbeau freux	4 270	7 869
Corneille noire	3 016	5 888
Etourneau	1 795	5 888

Gestion des milieux

La FDC 41 aménage des habitats propices à la faune, qui profitent au maintien de la biodiversité. Mais la superficie en jachères diminue malgré l'aide financière qu'elle apporte aux exploitants agricoles. 121 d'entre eux ont signé cette saison 211 contrats au total, pour réaliser des jachères sur 589 parcelles. Les contrats de Non-Broyage, contrat Faunique et

mellifère, sont les plus souscrits et représentent $\pm$ 79% des superficies concernées.

Les **haies** constituent aussi de véritables îlots de biodiversité, zones refuges pour la faune. A ce titre, la fédération a accompagné la plantation de 5.65 km de haies cette année et 6.59 km sur la campagne 2023/2024.

En partenariat avec l'animateur Natura 2000, la FDC 41 anime des actions de **restauration d'étangs en Sologne**, cofinancées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB), l'écocontribution et les propriétaires des étangs. Et pas moins de 80 étangs auront ainsi été restaurés en Sologne entre 2017 et 2025, pour un budget global d'environ 350 K€.

125 propriétaires ont répondu à l'enquête menée sur les **mares** de notre département. 50 sont intéressés par la réalisation d'un diagnostic sur 170 mares. 3 mares de Marchenoir font l'objet d'un diagnostic pour définir des recommandations de gestion. Et une vingtaine de mares feront ensuite l'objet d'un diagnostic similaire.

La **chasse à la cartouche usagée** a permis de collecter/recycler cette année 24 m³. Et la FDC 41 a participé à l'opération **J'aime la nature propre**, financée par l'écocontribution et avec le soutien de partenaires locaux. C'est grâce à ses actions que la FDC 41 a obtenu cette année le renouvellement - pour une durée de 5 ans - de son **agrément au titre de la protection de l'environnement**.

Formation des chasseurs et futurs chasseurs

La formation et la remise à niveau des chasseurs représentent une mission fédérale importante. 1 291 chasseurs et futurs chasseurs ont suivi une formation en 2023/24 et déjà 788 sur la saison en cours : examen du permis de chasser, sécurité, décennale, chasse à l'arc, chasse accompagnée, garde particulier, piégeage, venaison.

Sécurité - réglementation de la chasse

Depuis 2020, 5 449 chasseurs ont suivi la remise à niveau décennale sur la sécurité à la chasse par le biais de notre fédération. 93% l'ont suivi en présentiel.

L'OFB accomplit un important travail de police et a dressé 18 procès-verbaux en 2023/2024 (tir vers la route, récidive d'infraction à l'agrainage et non-réalisation des minima de plan de chasse). 88 timbres amendes ont également été délivrés (chasseurs postés sur la route, tirs vers la route, non-port du gilet fluo, et non-pose de panneaux « chasse en cours »). Cette saison, 33 timbres amendes ont été délivrés, dont 6 pour non-respect des règles de sécurité : arme non démontée et non-port du gilet fluo.

Dégâts de gibier

Avec 858 K€ de dégâts de grand gibier indemnisés en 2023/2024, contre 1 677 K€ en 2022/23, la situation financière s'est améliorée. La surface agricole détruite (751 ha) baisse d'environ 200 ha par rapport à la saison précédente (952 ha) et les prix des denrées ont aussi permis de réduire le montant indemnisé sur la saison.

Toutefois, la progression du Sanglier au-delà du sud-est du département inquiète et il faut donc que les chasseurs y maintiennent une pression cynégétique forte sur cette espèce colonisatrice.

Education à l'environnement - Communication

Les animations proposées en 2023/24 par la FDC 41 à plus de 3 000 participants ont touché 68% d'enfants et 32% de grand public. Calendrier instant nature, animations scolaires, club et stages nature (certains réalisés en partenariat avec la Fédération de pêche), permettent de sensibiliser à la biodiversité et aux enjeux écologiques, grâce aux outils, développés par le Pôle Régional d'Education à la Nature, avec le soutien de l'écocontribution.

Pour ses animations nature, la FDC 41 s'appuie notamment sur son site de Malzoné, espace naturel sensible (ENS) soutenu financièrement par le conseil départemental 41, qui a également réalisé son diagnostic écologique et son plan de gestion. Une convention de parrainage a de plus été signée FDC 41/collège de Selles-sur-Cher/Conseil départemental 41), pour faire découvrir les ENS aux collégiens et à leurs enseignants.

La Maison de la Chasse et de la Nature de Montrieux a bénéficié pour sa part d'aménagements grâce à l'écocontribution. Ce site accueillera notamment la randonnée des chasseurs le 25 mai prochain.

En 2024, 2 279 mails relatifs à 74 randonnées ont été adressés aux chasseurs dans le cadre de notre partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre, et 1 263 mails/47 randonnées depuis début 2025.

Le **site internet fédéral** connaît cette année une refonte globale. Et adossée à celui-ci, la nouvelle **application smartphone nommée "FDC41"** lancée mi-janvier dernier permet d'accéder à diverses informations. **L'espace adhérents** a également évolué cette année pour permettre la déclaration des prélèvements Sanglier.

La **Newsletter** est adressée chaque mois à près de 10 400 personnes. La page **Facebook** (3 900 abonnés) touche plutôt les 25-44 ans, dont 25.4 %, de femmes. Alors que près de 2 000 followers suivent la FDC 41 sur **Instagram** (22.4% de femmes). Ce sont surtout des 18/34 ans.

La **Revue** Chasses en Loir-et-Cher est adressée gratuitement, 3 fois par an, à près de 16 000 personnes (adhérents, partenaires, etc.)

La FDC 41 a enfin organisé et participé à divers évènement : soirée festive nouveaux chasseurs, organisation de l'exposition des trophées de Cerfs à Cour-Cheverny, marché de Blois et accueil des marcheurs de la randonnée des chasseurs sur le site de Montrieux, pour valoriser la venaison, tenue d'un stand lors du Game Fair avec son fidèle partenaire, Monceau Assurances et partenariat avec le CUSCA pour la journée St Hubert.

La FDC 41 a enfin tenu à remercier tous ceux qui au cours de la saison ont participé aux missions fédérales, l'ont soutenue financièrement, ont défendu la pratique d'une chasse éthique, durable et respectueuse, ont géré et aménagé des territoires au profit de la biodiversité. Ainsi que l'OFB et son service départemental, la FNC, le Conseil départemental de Loir-et-Cher et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, les très nombreux bénévoles qui l'aident dans le cadre de la réalisation de missions techniques et manifestations, les membres de son conseil d'administration et les collaborateurs de la fédération.

Les finances (en milliers d'€)

Exercice clos le 30/06/2024 - Compte de résultat

PRODUITS	CHARGES	RÉSULTATS
4 956 K€	4 261 K€	695 K€

Bilan au 30/06/2024

ACTIF		PASSIF
Immobilisations 1 738 K€	FONDS DE ROULEMENT 5 488 K€	Fonds associatifs 6 520 K€
Exploitations 335 K€		Provisions 706 K€
Trésorerie 7 574 K€		Exploitation 2 422 K€

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 30 juin 2024 présenté et certifié par Monsieur Vincent Cocuelle (cabinet ORCOM)
« Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher à la fin de cet exercice. » .../... « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'assemblée générale. » - Fait à Blois le 11 avril 2025.

Budget prévisionnel 2025/2026

Sources de financement

- Cotisations statutaires : 74€ (Les nouveaux permis bénéficient toujours d'un tarif spécial)
- Timbre grand gibier : 10 €
- Bracelets : CEM 100 €, CEF et CEJ 85 €, CHI 25 €, DAI et MOU 10€.

Participation financière des territoires (PFDT) 2025/2026

PFDT 25-26	770 000 €
PFDT collectée 23-24	- 370 000 €
PFDT à collecter 25-26	400 000 €

MASSIF	PFDT/HA CORRIGÉ*	MASSIF	PFDT/HA CORRIGÉ*
01	2,31 €	26	2,29 €
02	1,57 €	27	3,23 €
03	0,74 €	28	1,05 €
04	1,79 €	29	2,16 €
05	0,47 €	38	1,22 €
06	0,33 €	41	1,99 €
07	3,44 €	42	
08	0,18 €	43	
09	1,61 €	30	1,20 €
10	0,22 €	37	
11	2,52 €	46	
12	0,60 €	44	1,53 €
13	-	47	
14	0,11 €	32	1,68 €
15	0,10 €	35	
16	-	36	
17	0,29 €	34	1,25 €
18	2,32 €	39	
23	1,17 €	40	2,29 €
24	0,79 €	31	
25	2,63 €	33	

*Ha corrigé : Ha boisés + 1/5 autres surfaces

Budget prévisionnel 2025/2026

Total produits =	4 426 600 €
Total charges =	4 426 600 €
Résultat =	0 €

Résolutions adoptées

Résolution 1 (adoptée à l'unanimité)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance

du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes clos le 30 juin 2024, approuve les comptes de la Fédération, tels qu'ils ont été présentés dans ces rapports.

Résolution 2 (adoptée à l'unanimité)

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 30 juin 2024 sur les conventions règlementées visées à l'article L612-5 du code du commerce et statuant sur ce rapport certifie qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Résolution 3 (adoptée à l'unanimité)

L'Assemblée générale donne quitus aux administrateurs de leur gestion, au titre de l'exercice 2023/2024.

Résolution 4 (adoptée à l'unanimité)

Les comptes de la Fédération, couvrant la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, sont caractérisés par les données suivantes :

Total du bilan	9 648 268,89 €
Total de Produits	4 955 622,23 €
Résultat net comptable	+ 694 773,32 €

Au 30/06/2024, avant affectation, les fonds associatifs se présentent ainsi :

Réserves de gestion	4 352 580,85 €
Réserves immobilisées	1 774 240,81 €
Report à nouveau déficitaire	- 389 483,13 €
Résultat de l'exercice	+ 694 773,32 €
Total fonds propres	6 432 111, 85 €

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de procéder aux affectations suivantes, au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 :

- Aux réserves de gestion par prélèvement sur les réserves immobilisées la somme de 35 748,04 € correspondant à l'ajustement au 30 juin 2024 de la valeur nette comptable des immobilisations
- Le résultat de l'exercice au compte de report à nouveau débiteur pour la somme de 389 483,13 €
- Le résultat de l'exercice au compte de réserves de gestion pour la somme de 305 290,19 €

Après affectation, le solde des comptes de fonds associatifs se présente ainsi :

LIBELLÉS	MONTANTS
Réserves de gestion	4 693 619,08 €
Réserves immobilisées	1 738 492,77 €
Totaux en €	6 432 111,85 €

Résolution 5 (adoptée à l'unanimité)

Suite à la présentation du budget 2025/2026 par le conseil d'administration, l'assemblée générale approuve celui-ci, caractérisé par :

- un total de produits de 4 426 600 €
- un total de charges de 4 426 600 €
- un résultat de 0 €

Résolution 6 (adoptée à l'unanimité)

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à réaliser, au nom et pour le compte de la Fédération, l'acquisition, l'échange ou la vente de biens mobiliers et/ou immobiliers, propriété de la Fédération. A cet effet, l'Assemblée Générale décide de lui donner tous pouvoirs aux fins de signer tous actes et pièces, recevoir toutes sommes en quittance et généralement faire le nécessaire.

Après un temps d'échange avec les adhérents, le **président Vuitton** a invité **Patrick Seach's**, directeur départemental des territoires à conclure l'assemblée générale. Ce dernier a salué l'action des chasseurs en faveur des mares, de l'éducation à l'environnement, du respect des règles de sécurité à la chasse, pour leur l'expérimentation du comptage de cerfs par drone et leur participation à l'opération *J'aime la Nature Propre !* S'il se réjouit que 200 ha de moins aient été détruits par le grand gibier de 22/23 à 23/24, la baisse des prélèvements de grand gibier (cervidés, sangliers) cette saison ne manque pas de l'inquiéter et il invite les chasseurs à être vigilants et à utiliser l'aide allouée par l'état pour mieux maîtriser les populations. C'est dans ce contexte haussier que les minimums d'attribution seront légèrement relevés en 25/26 et que l'OFB veillera à ce que le travail de gestion réalisé par la fédération soit respecté sur le terrain. Patrick Seach's a enfin rendu hommage aux lieutenants de l'ouvèterie qui ont prélevé environ 300 sangliers cette saison quand cela était pertinent (secteurs difficiles à chasser par d'autres moyens, populations en déséquilibre, etc.)

LES MÉDAILLÉS DE L'ANNÉE

Jean ALVARADO, Alain CHALOPIN,
Jean-Claude COLOMBIER,
Jean-Marie GARNIER,
Louis GILLARD.



Dacia DUSTER



Dacia Duster Terrain d'Aventure
Venez découvrir Nouveau Duster
et vivre des expériences outdoor*



Famille Nouveau Dacia Duster : émissions de CO₂ min/max (g/km) (procédure WLTP) : 113/137. Consommations mixtes min/max (l/100km) (procédure WLTP) : 5,0/8,1. Dacia recommande Castrol *Outdoor = extérieur



Pensez à covoiturer #SeDéplacerMoinsPolluer

Dacia Bracieux

22 av de Cheverny - 02 54 55 33 33

COMITÉ DE GESTION CYNÉGÉTIQUE, préparez votre candidature !

Alain Robert, pilier du comité de gestion cynégétique numéro 5

Les membres des sept comités de gestion cynégétique de Sologne seront renouvelés en janvier prochain. Ces instances de dialogue et de concertation sont très utiles pour gérer les espèces de grand gibier au plus près des massifs, en tenant compte des avis des chasseurs et de tous les partenaires.

Paysan retraité installé à Larré, sur la commune de Soings-en-Sologne, Alain Robert est un pilier du comité de gestion cynégétique n°5 couvrant plusieurs massifs de la Sologne viticole (35, 36 et 37). Membre depuis leur création, il peut y exprimer en toute liberté son avis sur les attributions des plans de chasse territoriaux.

Chasseur passionné et expérimenté (il chasse depuis son adolescence), président d'un joli territoire de 160 ha mêlant plaines, bois et deux étangs, ses interventions sont précieuses pour les gestionnaires. « L'intérêt du comité est d'associer tous les acteurs concernés : chasseurs, DDT, OFB, ONF, représentants forestiers et agricoles, lieutenants de l'ouveterie, présidents de GIC / GIASC, ADCGG et, bien sûr, la fédération. C'est un point d'appui important pour les attributions », explique Alain. Si les échanges sont

parfois directs, « ça se passe toujours bien. Il n'y a jamais de querelles ni de coups de gueule. On discute et on fait évoluer les plans de chasse en tenant compte des tableaux de réalisation annuels qui nous sont fournis et des dégâts causés par les grands animaux. Le fil directeur est de définir une gestion des espèces adaptée pour une chasse durable »,

*« Les comités
sont des espaces
de discussion
indispensables »*

complète Alain.

La recherche du bon équilibre agro-sylvo-cynégétique est naturellement un paramètre important. « Il faut y veiller. Pour notre massif, par exemple, nous allons accentuer les prélèvements de cervidés pour éviter

que l'espèce s'installe », évoque Alain. L'analyse des densités permet aussi d'ajuster finement les attributions : « sur le massif 36, à Mur-de-Sologne, les bracelets chevreuil attribués varient selon que l'on se situe à l'est ou à l'ouest de la D 765, où la densité est moins importante »⁽¹⁾.

Préoccupé par les dégâts sur les parcelles de l'exploitation, désormais dirigée par son fils Sylvain, Alain est extrêmement vigilant : si les cultures de maïs semence sont clôturées, les sangliers peuvent circuler et ravager les champs de poireaux. Alain maintient donc une pression de chasse, y compris l'été, à l'affût. Avec 35 sangliers, 6 chevreuils, mais aussi 6 lièvres, 9 renards et une quarantaine de corneilles noires, le tableau 2024-2025 est solide. Cette année encore, le Solognot restera vigilant.

(1) 1 Chevreuil pour 10 ha à l'ouest, 1 pour 20 ha à l'est.

APPEL À CANDIDATURE

Les personnes intéressées pour participer aux **comités de gestion cynégétique et à la définition des plans de chasse grand gibier** sont invitées à se faire connaître auprès de la fédération. Elles seront élues pour 3 années à l'issue d'un vote prévu en janvier 2026. Quatre candidats seront choisis sur les territoires de plus de 150 ha et quatre autres sur ceux de moins de 150 ha.



CÔTÉ JARDIN

Piscines & Paysages

CONTRES - ROMORANTIN

02 54 46 11 42



STAND H06





Nouveau **HR-V**
eHEV HYBRID

L'hybride n'a jamais été aussi simple.






Modèle présenté : Honda HR-V 1.5i-MMD Hybrid Advance Style en coloris Gris Urbain - Consommation et émissions du modèle en cycle mixte WLTP : 43,8 l/100km et 94 à 162g de CO₂/km. Chiffres issus de tests réalisés par un laboratoire agréé par l'UE; ils sont fournis à titre de comparaison et peuvent ne pas refléter l'expérience de conduite en conditions réelles.



GRUPE **ROSSELLO**

90 Allée Gustave Eiffel, 41350 Saint-Gervais-la-Forêt



Pensez à coovoturer #JeDéplaceMoinsPolluer

Miradors Cheverny
Plateforme 1m²



Section rectangulaires



LEBECQUE

Votre spécialiste !

- Miradors Battue et Affût
- Aménagements de propriété
- Attractifs Gibiers
- Grillages - Filets de Volières
- Clôtures électriques
- Aliments chiens

www.mirador-chasse.fr



Z.A. de Vollet - 6 rue des Sapins
41700 Cour-Cheverny
sarllebecque@gmail.com - 02 54 79 29 93

Kits de haies

CYNÉGÉTIQUES, HAIE DES OISEAUX

Semences certifiées

CULTURES ANNUELLES, SWITCHGRASS



Pépinières Bauchery
DEPUIS 1904

Nous serons présents :

Game Fair de Lamotte-Beuvron
du 13 au 15 juin 2025



Tous nos produits sur
bauchery.fr

Place Saint-Martin - 41220 Crouy-sur-Cosson - Tél : 02 54 87 51 02 - E-mail : contact@bauchery.fr

INDEMNISATION DES DÉGÂTS AGRICOLES
sur campagne cynégétique 2023/2024

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
01 - MONTMIRAIL	COUETRON AU PERCHE	VADE MICHEL	1 049,77		1 049,77	0,00	0,00
	LE GAULT DU PERCHE	EARL LES GOUGETS	263,42		263,42	0,00	0,00
	LE PLESSIS DORIN	GAEC BULOU PÈRE & FILS	453,66		453,66	0,00	0,00
	LE PLESSIS DORIN	RIGAULT ERIC	504,61		504,61	0,00	0,00
	LE POISLAY	HERMELIN PASCAL	3 194,14		3 194,14	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE MONTMIRAIL			5 465,60	5 465,60	0,00	0,00
02 - VALLEE DU COUETRON	LA CHAPELLE VICOMTESSE	GAEC DE L'EPINET	2 515,59		2 515,59	0,00	0,00
	CHOUE	EARL DES ROSIERS	1 103,30		1 103,30	0,00	0,00
	CHOUE	SCEA DE LA MOUCHETIERE	2 180,93		2 180,93	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	EARL DE LA PETITE RAMEE	785,04		785,04	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	BRETON PATRICE	430,74		430,74	0,00	0,00
	COUETRON AU PERCHE	HERISSON VINCENT	238,57		238,57	0,00	0,00
	DROUE	EARL LA MORACHE	1 242,14		1 242,14	0,00	0,00
	LA FONTENELLE	LECOMTE HERVE	1 012,18		1 012,18	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE LA VALLEE DU COUETRON			9 508,49	9 508,49	0,00	0,00
03 - VALLEE DE LA GRENNE ET DE LA BRAYE	BAILLOU	GAEC DE LA FOSSE RONDE	841,87		841,87	0,00	0,00
	BAILLOU	SCA GEAB	355,76		355,76	0,00	0,00
	LE TEMPLE	GAEC DU PETIT BOIS	1 043,19		1 043,19	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE VALLEE DE LA GRENNE ET DE LA BRAYE			2 240,82	2 240,82	0,00	0,00
04 - BOCAGE	ROMILLY	EARL LEOFE	2 682,14		2 682,14	0,00	0,00
	ROMILLY	SCEA LOUVEAU	3 872,43		3 872,43	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DU BOCAGE			6 554,57	6 554,57	0,00	0,00
05 - FRETEVAL - EGVONNE	BUSLOUP	GAEC DE LA LOQUETTIERE	909,49		909,49	0,00	0,00
	BUSLOUP	COME PIERRE-FRANCOIS	403,99		403,99	0,00	0,00
	FONTAINE RAOUL	GRANGER EMMANUEL	1 854,44		1 854,44	0,00	0,00
	SAINT JEAN DE FROIDMENTEL	EARL CHENEAU	946,27		946,27	0,00	0,00
	SAINT JEAN DE FROIDMENTEL	LEWIS WILLIAM	387,16		269,68	0,00	117,48
	VILLEBOUT	GAEC DE LA RICOUDEE	936,24		936,24	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE FRETEVAL - EGVONNE			5 437,59	5 320,11	0,00	117,48
06- GRAND VENDOMOIS	AZE	SCEA DOMAINE DE COCAGNE*	3 842,56		0,00	0,00	3 842,56
	CELLE	SCEA DE LA BEAUCERIE	314,90		314,90	0,00	0,00
	LUNAY	SCEA DE LA COUDRE	1 238,59		619,29	619,30	0,00
	MAZANGE	SCEA DOMAINE DE COCAGNE*	1 747,93		0,00	0,00	1 747,93
	SAVIGNY SUR BRAYE	EARL DES PLATANES	1 322,14		1 322,14	0,00	0,00
	SOUGE	GAEC LOYER	2 562,21		2 562,21	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DU GRAND VENDOMOIS			11 028,33	4 818,54	619,30	5 590,49
07- PETIT VENDOMOIS	LISLE	GAEC PERRON	4 421,73		4 421,73	0,00	0,00
	PEZOU	DAGUET PIERRE	620,93		620,93	0,00	0,00
	RAHART	BRILLARD DAMIEN	2 933,88		2 933,88	0,00	0,00
	RAHART	MAUGER CHRISTOPHE	3 162,74		3 162,74	0,00	0,00
	SAINT OUEN	EARL DU ROI HENRI	3 305,15		3 305,15	0,00	0,00
	LA VILLE AUX CLERCS	EARL DU MARCHAIS	1 492,58		1 492,58	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DU PETIT VENDOMOIS			15 937,01	15 937,01	0,00	0,00
08- GATINES	LES HAYES	GAEC DE L'AITRE COLETTE	878,47		878,47	0,00	0,00
	SAINT MARTIN DES BOIS	GATIEU JEAN	330,14		330,14	0,00	0,00
09 - PRUNAY	TOTAL MASSIF DE GATINES			1 208,61	1 208,61	0,00	0,00
	AMBLOY	YVONNEAU PIERRE	7 121,54		5 252,18	1 869,36	0,00
	AUTHON	EARL DE LA BASSICOTIERE	2 222,64		2 222,64	0,00	0,00
	PRUNAY CASSEREAU	EARL VANNIER BLOT*	429,21		429,21	0,00	0,00
	PRUNAY CASSEREAU	PROUST LAURENT	1 756,94		1 581,25	175,69	0,00
	SASNIERES	EAR THAUVIN BERTRAND	3 939,98		3 939,98	0,00	0,00
	SASNIERES	SCEA TERRES DE SASNIERES	2 223,11		2 223,11	0,00	0,00
	VILLAVARD	GAEC L'AURIERE	873,63		873,63	0,00	0,00
	VILLECHAUVÉ	EARL VANNIER BLOT*	330,16		330,16	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE PRUNAY			18 897,21	16 852,16	2 045,05	0,00
10 - BEAUCE OUEST	SAINT ETIENNE DES GUERETS	GAUDIN FABRICE	1 785,08		1 749,38	0,00	35,70
	TOTAL MASSIF DE BEAUCE OUEST			1 785,08	1 749,38	0,00	35,70
11 - VALLEE DU REVEILLON	FAYE	LOISEAU ANTOINE	3 194,80		3 194,80	0,00	0,00
	FAYE	SCEA DES CORNOUILLES	2 017,40		2 017,40	0,00	0,00
	PEZOU	EARL DE LA CHAINEE*	2 489,00		2 489,00	0,00	0,00
	RENAY	EARL DE LA CHAINEE*	2 809,89		2 809,89	0,00	0,00
	RENAY	SOURIOU BRUNO	4 542,99		4 542,99	0,00	0,00
	RENAY	SARL DEREVIER LOIC	3 279,90		3 279,90	0,00	0,00
	ROCE	LEMOINE VINCENT	908,06		908,06	0,00	0,00
	SAINT FIRMIN DES PRES	EARL DE LA CHAINEE*	5 387,96		5 387,96	0,00	0,00
	SAINT FIRMIN DES PRES	ASSELIN FRANCOIS	890,62		890,62	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE VALLEE DU REVEILLON			25 520,62	25 520,62	0,00	0,00
12 - ROCHEUX	BREVAINVILLE	SCEA DAVIAU	251,57		251,57	0,00	0,00
	FRETEVAL	EI CORNET	923,52		923,52	0,00	0,00
	FRETEVAL	GAEC DES BOULEAUX	1 984,70		1 984,70	0,00	0,00
	MOREE	EARL PERCHE-MASSÉ	811,82		649,46	162,36	0,00
	TOTAL MASSIF DE ROCHEUX			3 971,61	3 809,25	162,36	0,00
13 - VALLEE DE L'AIGRE	TOTAL MASSIF DE VALLEE DE L'AIGRE			0,00	0,00	0,00	0,00
14 - VALLEE DE LA CISSE	SAINT BOHAIRE	SCEA CHERRIER	684,11		684,11	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE VALLEE DE LA CISSE			684,11	684,11	0,00	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
15 - MARCHENOIR	AUTAINVILLE	CROSNIER DIDIER	713,26		356,63	356,63	0,00
	LE PLESSIS L'ECHELLE	EARL REGIS	237,01		0,00	237,01	0,00
	VILLERMAIN	SCEA LES BOECHES	307,88		307,88	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE MARCHENOIR			1 258,15	664,51	593,64	0,00
16 - BEAUCE	TOTAL MASSIF DE BEAUCE			0,00	0,00	0,00	0,00
17 - BLOIS	SANTENAY	BLESSON-MAHAIS JULIE	89,80		80,82	0,00	8,98
	VALLOIRE SUR CISSE	FOUCHAULT MICHEL	468,93		375,14	0,00	93,79
	VEUZAIN SUR LOIRE	SCEA LES GRILLONS	3 311,05		3 311,05	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE BLOIS			3 869,78	3 767,01	0,00	102,77
18 - VALLEE DE LA TRONNE	AVARAY	EARL LBT	1 260,79		1 041,78	219,01	0,00
	AVARAY	EARL MAUGER*	2 345,94		2 345,94	0,00	0,00
	AVARAY	SAUVAGE DIDIER	773,20		773,20	0,00	0,00
	COURBOUZON	EARL MAUGER*	1 417,65		1 417,65	0,00	0,00
	SUEVRES	EARL BUFFEL-LES TROIS POUSSINS	960,40		960,40	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE VALLEE DE LA TRONNE			6 757,98	6 538,97	219,01	0,00
23 - GROS BOIS	MEHERS	EARL JOURDAIN	4 427,87		891,88	3 535,99	0,00
	MEHERS	SCEA DES PERRIERES	857,50		497,36	360,14	0,00
	NOYERS SUR CHER	QUANTIN KATHELINE*	4 219,78		4 219,78	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE GROS BOIS			9 505,15	5 609,02	3 896,13	0,00
24 - MONTLIVAUT	HUISSEAU SUR COSSON	EARL DE LA GRANGE	330,14		330,14	0,00	0,00
	MONTLIVAUT	ROY FLORIAN	815,37		815,37	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE MONTLIVAUT			1 145,51	1 145,51	0,00	0,00
25 - RUSSY	BLOIS	EARL LE BUISSONNET*	1 257,82		1 257,82	0,00	0,00
	CELLETES	CROISSET DAMIEN*	1 535,39		1 535,39	0,00	0,00
	CELLETES	SCEA GERMAIN*	2 463,01		2 111,16	175,93	175,92
	CHAILLES	EARL LE BUISSONNET*	3 347,99		3 347,99	0,00	0,00
	CHAILLES	LEDoux BRUNO	4 891,24		4 891,24	0,00	0,00
	LES MONTILS	EARL LE BUISSONNET*	3 311,40		3 311,40	0,00	0,00
	LES MONTILS	COCHIN-GUIGNEBERT VERONIQUE	609,92		0,00	0,00	609,92
	LES MONTILS	SCEA GERMAIN*	900,84		900,84	0,00	0,00
	SEUR	EARL JOUAN JACKY*	862,72		862,72	0,00	0,00
	SEUR	SCEA GERMAIN*	395,14		316,11	39,52	39,51
	TOTAL MASSIF DE RUSSY			19 575,47	18 534,67	215,45	825,35
26 - SUDAIS	CANDE SUR BEUVRON	EARL LE BUISSONNET*	1 461,12		1 461,12	0,00	0,00
	CANDE SUR BEUVRON	LEDoux STEPHANE	5 521,14		5 521,14	0,00	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	EARL HENAUT	124,34		31,09	62,17	31,08
	CHAUMONT SUR LOIRE	LENOIR NICOLAS	2 348,26		939,30	1 408,96	0,00
	CHAUMONT SUR LOIRE	SARL L'IMBERT*	554,78		153,94	400,84	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL JOUAN JACKY*	125,49		125,49	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	BOUVET HUBERT*	1 491,64		1 491,64	0,00	0,00
	MONTHOU SUR BIEVRE	EARL MARTEAU NICOLAS*	677,38		0,00	135,48	541,90
	MONTHOU SUR BIEVRE	BOUVET HUBERT*	559,36		559,36	0,00	0,00
	PONTLEVOY	EARL DE L'AIZERIE	1 833,46		208,64	1 624,82	0,00
	PONTLEVOY	EARL DE ROUCHEUX	2 388,74		2 388,74	0,00	0,00
	PONTLEVOY	EARL FEL LA MENARDIERE	516,89		516,89	0,00	0,00
	PONTLEVOY	EARL LE FRENE FRERES	1 021,59		970,51	0,00	51,08
	PONTLEVOY	EARL MARTEAU NICOLAS*	4 030,99		3 950,49	80,50	0,00
	PONTLEVOY	GAEC DE LA CHARMOISE	3 331,31		617,34	2 713,97	0,00
	PONTLEVOY	GUENAUT SYLVIE	541,90		0,00	541,90	0,00
	PONTLEVOY	SARL L'IMBERT*	3 932,61		3 348,80	583,81	0,00
	PONTLEVOY	SCEA DU MOULIN DE CHERY	586,00		117,20	468,80	0,00
	SAMBIN	HUBERT PHILIPPE	819,08		278,49	540,59	0,00
	VALAIRE	SCEA REGNARD	442,46		376,09	66,37	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	EARL DES POUPINES	2 326,25		2 209,94	116,31	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	EARL LEVIEUGE	8 157,40		7 749,53	407,87	0,00
	VALLIERES LES GRANDES	SCEA DES ANGENEAUX	1 462,04		1 315,84	146,20	0,00
	TOTAL MASSIF DE SUDAIS			44 254,23	34 331,58	9 298,59	624,06
27 - CHEVERNY	CHITENAY	BILLAULT DENIS	589,58		589,58	0,00	0,00
	CHITENAY	JOUAN JEAN-MICHEL	207,17		207,17	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL DE LA GARDE	779,85		779,85	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL DES GRANDS ORMEAUX*	2 578,17		1 548,75	1 029,42	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL DES SABLONS	1 230,61		1 230,61	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	EARL LOUIS BERNARD	1 068,59		1 068,59	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	GAEC DU GROS CHENE*	377,35		377,35	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	MUTEL LAURENT	466,14		466,14	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	SARL DESLOGES	9 148,12		9 148,12	0,00	0,00
	LE CONTROIS EN SOLOGNE	SCEA DESLOGES	9 123,95		9 123,95	0,00	0,00
	CORMERAY	SARL FASSOT*	1 130,56		1 130,56	0,00	0,00
	FRESNES	EARL DES GRANDS ORMEAUX*	885,11		885,11	0,00	0,00
	FRESNES	EARL PRIEUR	1 380,57		1 380,57	0,00	0,00
	FRESNES	BOISSEAU JEAN-PIERRE	1 424,31		1 281,88	142,43	0,00
	FRESNES	DRUCY REYNALD	985,94		985,94	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	EARL DE LA TROANNE	1 407,10		1 407,10	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	EARL DES BRUYERES DE LARRE*	1 147,19		1 147,19	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	EARL DU PETIT PRE	1 277,89		1 277,89	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	EARL RENAULT DIDIER*	3 589,49		3 589,49	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	GAEC PIQUET GODIN	288,56		288,56	0,00	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	BOISSIER CHARLY	1 110,61		1 089,83	20,78	0,00
	SOINGS EN SOLOGNE	MOREAU PHILIPPE*	1 880,09		1 692,08	188,01	0,00
28 - CHOUSSY	CHEMERY	EARL DE LA CHAUMETTE	1 190,50		1 190,50	0,00	0,00
	CHEMERY	EARL LE SOURNE	10 125,88		0,00	0,00	10 125,88
	CHEMERY	GAEC LACHAT FRERES	856,80		856,80	0,00	0,00
	CHEMERY	DESCHAMPS XAVIER*	3 990,18		3 546,36	0,00	443,82
	CHEMERY	GARNIER SEBASTIEN	2 034,73		1 933,00	101,73	0,00
	COUDES	GAEC DU GROS CHENE*	2 428,11		2 428,11	0,00	0,00
	MEHERS	DESCHAMPS XAVIER*	987,84		987,84	0,00	0,00
	THESEE	TROUSSELET THIERRY	569,72		569,72	0,00	0,00
TOTAL MASSIF DE CHOUSSY				22 183,76	11 512,33	101,73	10 569,70

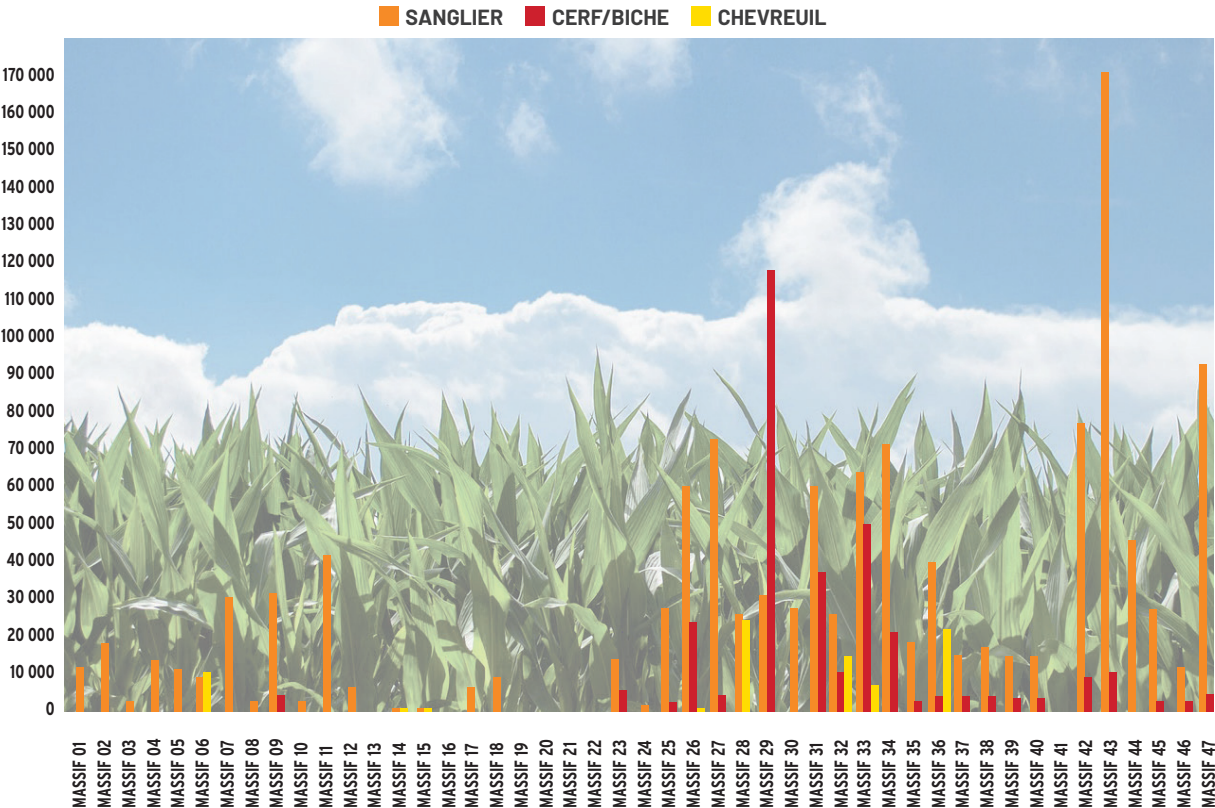
MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
29 - BROUARD	CHATEAUVIEUX	EARL BOURGANELLE*	884,65		884,65	0,00	0,00
	CHATEAUVIEUX	EARL CHARBONNIER	213,44		213,44	0,00	0,00
	CHATEAUVIEUX	GAEC MALET FRERES*	1 851,23		925,62	925,61	0,00
	CHATEAUVIEUX	COUDERT JEROME	2 937,25		506,10	2 431,15	0,00
	CHATEAUVIEUX	MARTEAU ETIENNE*	11 000,39		1 223,62	9 776,77	0,00
	CHATEAUVIEUX	PINARD CLAUDE	2 315,89		1 157,95	1 157,94	0,00
	CHATEAUVIEUX	QUANTIN PASCAL	3 566,80		2 548,09	1 018,71	0,00
	CHATEAUVIEUX	BOISSIER BRIGITTE	797,68		558,38	239,30	0,00
	CHATEAUVIEUX	MARTEAU CHARLENE	7 736,20		115,42	7 620,78	0,00
	CHATEAUVIEUX	QUANTIN KATHELINE*	26 430,19		0,00	26 430,19	0,00
	CHATEAUVIEUX	SCEA DE LA RABERIE	3 724,86		2 384,05	1 340,81	0,00
	CHATEAUVIEUX	SCEA DOMAINE DU GRAND MOULIN SENEAU & FILS	2 372,12		1 475,58	896,54	0,00
	CHATILLON SUR CHER	EARL BERTHIER	576,24		576,24	0,00	0,00
	COUFFY	EARL BOURGANELLE*	1 344,54		1 344,54	0,00	0,00
	COUFFY	EARL DES MARDELLES*	342,45		33,87	308,58	0,00
	COUFFY	GAEC DE VILLEQUEMOY	1 105,56		1 105,56	0,00	0,00
	COUFFY	GAEC MALET FRERES*	958,91		863,02	95,89	0,00
	COUFFY	MOREAU PHILIPPE*	488,33		366,25	122,08	0,00
	MAREUIL SUR CHER	EARL DE LAUNAY*	1 229,86		399,70	830,16	0,00
	MAREUIL SUR CHER	EARL LE MOUSSEAU	4 892,16		244,61	4 647,55	0,00
	MAREUIL SUR CHER	GAEC AURBEC*	2 475,43		247,54	2 227,89	0,00
	MEUSNES	EARL CHUET	3 391,71		3 391,71	0,00	0,00
	MEUSNES	EARL DES MARDELLES*	384,81		307,85	76,96	0,00
	SAINT AIGNAN	GAEC AURBEC*	657,81		65,78	592,03	0,00
	SAINT AIGNAN	MARTEAU ETIENNE*	3 857,85		563,80	3 294,05	0,00
	TOTAL MASSIF DE BROUARD			85 536,36	21 503,37	64 032,99	0,00
30 - CHAMPAGNE BERRICHONNE	LA CHAPELLE MONTMARTIN	EARL DU COLOMBIER	958,91		958,91	0,00	0,00
	LA CHAPELLE MONTMARTIN	AUGEREAU DIDIER	3 844,74		3 844,74	0,00	0,00
	MARAY	EARL COUSTRE	673,31		673,31	0,00	0,00
	MARAY	GAEC CAPAGRI	2 964,06		2 822,30	0,00	141,76
	MARAY	TROCHOU CHRISTOPHE	1 858,63		1 858,63	0,00	0,00
	MARAY	SCEA DES PETITES PLAINES*	310,76		310,76	0,00	0,00
	SAINT JULIEN SUR CHER	LECLERC-AUGER DOMINIQUE	1 308,42		1 308,42	0,00	0,00
	SAINT LOUP	EARL DU PARADOU*	969,02		969,02	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE CHAMPAGNE BERRICHONNE			12 887,85	12 746,09	64 032,99	0,00
31 - COSSON OUEST	CROUY SUR COSSON	GAEC VAUCHER*	17,61		17,61	0,00	0,00
	CROUY SUR COSSON	FASSOT JEAN-MICHEL*	3 249,57		991,89	2 205,20	52,48
	CROUY SUR COSSON	FASSOT MARIE-France	5 188,88		2 139,14	3 049,74	0,00
	CROUY SUR COSSON	SARL FASSOT*	684,90		68,49	616,41	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	GAEC VAUCHER*	1 215,55		741,44	474,11	0,00
	LA FERTE SAINT CYR	FASSOT ERIC*	2 579,59		1 757,62	821,97	0,00
	MUIDES SUR LOIRE	GAEC VAUCHER*	20 533,00		13 053,11	7 479,89	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL DE L'ARTHURE	11 130,13		5 133,76	5 996,37	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	EARL LA GOBIONNE	258,45		258,45	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	GAEC VAUCHER*	5 265,84		4 250,31	1 015,53	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	FASSOT JEAN-MICHEL*	2 791,53		1 483,24	1 308,29	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	HAHUSSEAU MAXIME	1 859,40		1 859,40	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	PERRIN BENJAMIN	163,71		163,71	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	PERRIN FLORIAN	1 684,01		1 684,01	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	ROY FLORIAN*	788,73		749,29	39,44	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	SARL FASSOT*	577,12		577,12	0,00	0,00
	SAINT LAURENT NOUAN	SCEA DU LUNOT*	7 991,15		7 296,83	694,32	0,00
	TOTAL MASSIF DU COSSON OUEST			65 979,17	42 225,42	23 701,27	52,48
32 - FONTAINES EN SOLOGNE	COUR CHEVERNY	EARL DRONNE	2 073,50		2 073,50	0,00	0,00
	COUR CHEVERNY	EARL PASQUIER LAURENT	1 335,73		0,00	1 335,73	0,00
	COUR CHEVERNY	HERMELIN DAVID	684,11		649,90	34,21	0,00
	COURMEMIN	EARL POULAS*	11 590,58		4 025,14	0,00	7 565,44
	COURMEMIN	BERNEDE NOEMI	389,49		389,49	0,00	0,00
	COURMEMIN	LECOMTE BRUNO*	4 333,93		3 088,73	1 245,20	0,00
	COURMEMIN	LOUVEL JEREMY	327,52		294,77	0,00	32,75
	COURMEMIN	RENAULT BENOIT	1 219,49		1 219,49	0,00	0,00
	COURMEMIN	BAUDOUX ELODIE	255,33		255,33	0,00	0,00
	COURMEMIN	SAUSSET CATHERINE*	907,95		907,95	0,00	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL CHAUVIN*	2 473,44		1 978,76	494,68	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	EARL HIRON*	7 621,81		4 259,85	3 361,96	0,00
	VERNOU EN SOLOGNE	SAUSSET CATHERINE*	967,38		967,38	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE FONTAINES EN SOLOGNE			34 180,26	20 110,29	6 471,78	7 598,19
33 - BOULOGNE	BAUZY	GAEC VAUCHER*	300,45		300,45	0,00	0,00
	BAUZY	LECOMTE BRUNO*	862,71		725,35	137,36	0,00
	BAUZY	SCEA DU LUNOT*	1 319,47		659,74	659,73	0,00
	BRACIEUX	EARL DE LA MARE*	5 084,84		3475,50	1 609,34	0,00
	DHUIZON	BAECHLER FRANCK	2 152,42		1 076,22	1 076,20	0,00
	DHUIZON	ELOI PHILIPPE	8 489,69		1 697,94	6 791,75	0,00
	DHUIZON	FROUX HERVE	942,99		738,31	204,68	0,00
	DHUIZON	PAJON SEBASTIEN	12 795,27		4 968,73	7 826,54	0,00
	DHUIZON	THOMAS FREDERIC	7 586,34		5 102,34	2 484,00	0,00
	DHUIZON	SAUSSET CATHERINE*	1 636,79		1 171,09	465,70	0,00
	THOURY	GAEC VAUCHER*	999,25		979,56	19,69	0,00
	THOURY	SAS BAUCHERY	2 652,37		0,00	0,00	2 652,37
	TOUR EN SOLOGNE	EARL CROISSET PATRICK	6 387,98		3 305,56	3 082,42	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	EARL DE LA MARE*	8 368,52		6 982,91	1 385,61	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	GAEC LIAGRE	3 125,34		1 438,37	1 686,97	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	BERANGER LAURENT	178,06		106,84	71,22	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	CROISSET DAMIEN*	573,57		286,79	286,78	0,00
	TOUR EN SOLOGNE	DE SPARRE ACHILLE	1 144,84		1 144,84	0,00	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
	TOUR EN SOLOGNE	SCEA DU LUNOT*	3 385,65		1 692,84	1 692,81	0,00
		TOTAL MASSIF DE BOULOGNE	67 986,55		35 853,38	29 480,80	2 652,37
34 - NEUNG SUR BEUVRON	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL DE LA GRIVAUDIÈRE	2 707,31		1 502,80	1 204,51	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL HIRON*	963,88		724,24	239,64	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	EARL JAFFRE ET FILS*	3 623,82		2 146,83	1 476,99	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	GAEC DE LA COULARDIÈRE	188,21		188,21	0,00	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	19 523,36		16 865,80	2 657,56	0,00
	LA MAROLLE EN SOLOGNE	FASSOT JEAN-MICHEL*	2 998,80		2 249,10	749,70	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL DE LA PLANCHE	5 682,03		4 022,43	1 659,60	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	EARL HIRON*	6 426,99		4 430,40	1 996,59	0,00
	MONTRIEUX EN SOLOGNE	FASSOT ERIC*	5 762,92		5 209,80	553,12	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	EARL HIRON*	825,90		527,23	298,67	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	EARL JAFFRE ET FILS*	1 599,10		1 515,51	83,59	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	DAZON MARIE-NOËLLE	1 396,16		1 396,16	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	SAUSSET CATHERINE*	675,65		675,65	0,00	0,00
	NEUNG SUR BEUVRON	SCEA HARAS DE GARRY PIERRE	409,81		409,81	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE NEUNG SUR BEUVRON	52 783,94		41 863,97	10 919,97	0,00
35 - ROMORANTIN	MILLANCAY	BOUTRON MARYSE	824,96		824,96	0,00	0,00
	MILLANCAY	SCEA LA PINAUDERIE*	281,15		281,15	0,00	0,00
	MILLANCAY	SCEA LES MAISONS NEUVES	1 298,85		1 298,85	0,00	0,00
	ROMORANTIN	OLYMPIE LAURENT*	401,08		401,08	0,00	0,00
	ROMORANTIN	SCEA FERME DU LIEU NEUF	3 211,23		3 026,75	184,48	0,00
	ROMORANTIN	SCEA LA PINAUDERIE*	1 333,28		1 333,28	0,00	0,00
	VEILLEINS	OLYMPIE LAURENT*	431,61		431,61	0,00	0,00
	VEILLEINS	SCEA LES VILLIERS	5 819,94		4 181,20	1 638,74	0,00
		TOTAL MASSIF DE ROMORANTIN	52 783,94		41 863,97	10 919,97	0,00
36 - GY - LASSAY SUR CROISNE	GY EN SOLOGNE	EARL MARIER PHILIPPE	9 334,99		0,00	0,00	9 334,99
	GY EN SOLOGNE	EARL RENAULT DIDIER*	217,97		217,97	0,00	0,00
	GY EN SOLOGNE	BERLU FREDERIC*	768,63		768,63	0,00	0,00
	GY EN SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	234,91		234,91	0,00	0,00
	LASSAY SUR CROISNE	BERLU FREDERIC*	492,30		492,30	0,00	0,00
	LASSAY SUR CROISNE	GAUTRY SYLVIE*	845,21		845,21	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL CHAUVIN*	3 943,89		3 943,89	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL DES BRUYERES DE LARRE*	3 185,20		3 185,20	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL POULAS*	2 345,73		2 345,73	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	EARL RENAULT DIDIER*	707,77		707,77	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	GAEC PIQUET GODIN*	3 399,10		1 699,56	1 699,54	0,00
	MUR DE SOLOGNE	PICARD CEDRIC*	372,91		372,91	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	GAUTRY SYLVIE*	706,55		706,55	0,00	0,00
	MUR DE SOLOGNE	SCEA LA GAILLARDIERE*	1 458,35		813,74	644,61	0,00
	MUR DE SOLOGNE	SAS TERRES DE SOLOGNE*	351,46		351,46	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	OLYMPIE LAURENT*	1 285,16		1 285,16	0,00	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	GUIBERT MELANIE	1 568,59		1 568,59	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE GY - LASSAY SUR CROISNE	31 218,72		19 539,58	2 344,15	9 334,99
37 - GIEVRES	BILLY	GAEC DES MARNIERES	2 357,02		2 357,02	0,00	0,00
	BILLY	AUBIN FLORENT	955,04		955,04	0,00	0,00
	GIEVRES	SCEA BLAMATINE	1 745,87		872,94	872,93	0,00
	PRUNIER EN SOLOGNE	GAEC LA MAISON BLANCHE	916,58		916,58	0,00	0,00
	VILLEFRANCHE SUR CHER	GAEC MARIER	5 382,27		1 076,45	4 305,82	0,00
		TOTAL MASSIF DE GIEVRES	11 356,78		6 178,03	5 178,75	0,00
38 - VALLEE DU CHER SUD OUEST	FAVEROLLES SUR CHER	MARINIER JEROME	1 451,58		1 451,58	0,00	0,00
	POUILLE	EARL DE LAUNAY*	2 538,53		2 538,53	0,00	0,00
	SAINT GEORGES SUR CHER	EARL BEAUME	806,69		806,69	0,00	0,00
	SAINT GEORGES SUR CHER	SCEA LA PIERRERIE	1 503,48		133,77	1 369,71	0,00
	SAINT JULIEN DE CHEDON	EARL DE LAUNAY*	1 464,13		1 464,13	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE VALLEE DU CHER SUD OUEST	7 764,41		6 394,70	1 369,71	0,00
39 - MARCILLY - SAINT VIATRE	MARCILLY EN GAULT	EARL POUPAT	2 296,70		2 248,62	48,08	0,00
	MARCILLY EN GAULT	SCEA LA PINAUDERIE*	578,89		578,89	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	BANSARD JEAN-JACQUES*	922,21		922,21	0,00	0,00
	SAINT VIATRE	DESHAYES FRANCIS	2 283,10		2 103,40	179,70	0,00
		TOTAL MASSIF DE MARCILLY - SAINT VIATRE	6 080,90		5 853,12	227,78	0,00
40 - VILLENY - YVOY - CHAUMONT	CHAUMONT SUR THARONNE	EARL FERRIOT	2 924,58		2 924,58	0,00	0,00
	VILLENY	ELOI FRANCOIS	1 498,30		1 498,30	0,00	0,00
	VILLENY	FASSOT JEAN-MICHEL*	700,80		350,42	350,38	0,00
	VILLENY	CHERY MARIE-CHRISTINE	1 457,11		1 457,11	0,00	0,00
	YVOY LE MARRON	GAEC DE LA COULARDIERE*	423,31		423,31	0,00	0,00
		TOTAL MASSIF DE VILLENY - YVOY - CHAUMONT	7 004,10		6 653,72	350,38	0,00
41 - SOUESMES		TOTAL MASSIF DE SOUESMES	0,00		0,00	0,00	0,00
42 - SOUVIGNY - CHAON - VOUZON	CHAON	EARL BIODRAN	469,77		469,77	0,00	0,00
	CHAON	VANNIER FABRICE	13 599,79		13 092,97	364,88	141,94
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	GAEC DE LA VASLINIERE	6 632,18		4 925,33	1 706,85	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	FARDEAU DANIEL	199,92		199,92	0,00	0,00
	SOUVIGNY EN SOLOGNE	PETAT ALAIN	1 657,49		1 657,49	0,00	0,00
	VOUZON	EARL DE LA PICANIERE	1 404,13		1 364,97	39,16	0,00
	VOUZON	LECOEUR JEAN-PIERRE	2 834,81		2 834,81	0,00	0,00
	VOUZON	LEPRETRE SYLVIE	504,46		504,46	0,00	0,00
	VOUZON	SCE PMS	723,97		579,18	144,79	0,00
		TOTAL MASSIF DE SOUVIGNY - CHAON - VOUZON	28 026,52		25 628,90	2 255,68	141,94
43 - NOUAN - PIERREFITTE	NOUAN LE FUZELIER	EARL DE LA CHEREAUTIERE	3 677,23		3 677,23	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	EARL DE LA LANDE	12 197,29		12 197,29	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	BANSARD JEAN-JACQUES*	1 232,69		1 109,43	123,26	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	MALLEIN SEBASTIEN	208,03		208,03	0,00	0,00
	NOUAN LE FUZELIER	PAJON JEROME	4 850,56		4 850,56	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	EARLSIMON	16 741,61		13 658,20	3 083,41	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	GAEC COURRIOUX	3 331,71		3 331,71	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DE LAAGE DE MEUX LOUIS XAVIER	1 329,27		1 329,27	0,00	0,00

MASSIF	COMMUNE	RECLAMANT	MONTANT EUROS	TOTAL PAR MASSIF	SANGLIERS	CERFS BICHES	CHEVREUILS DAIMS
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DEPARDIEU JACKY	2 081,02		1 807,97	54,95	218,10
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	DUPEU CHRISTIAN	2 978,77		2 978,77	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	HODEAU XAVIER	18 969,64		18 969,64	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	MICHOUX BRUNO	1 047,82		1 047,82	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	VILAUT THIERRY	865,49		865,49	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	BLANCHARD JOSSE AURELIE	11 136,59		10 974,89	0,00	161,70
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	SCA LE SURGIS	5 631,82		5 631,82	0,00	0,00
	PIERREFITTE SUR SAULDRE	SCEA LES MARAICHEURS	3 662,19		3 662,19	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE NOUAN - PIERREFITTE				89 941,73	86 300,31	3 261,62
44 - SALBRIS OUEST - THEILLAY	CHATRES SUR CHER	EARL COUSTRE*	455,82		341,88	113,94	0,00
	LA FERTE IMBAULT	RUZE FABRICE	1 519,39		1 519,39	0,00	0,00
	LA FERTE IMBAULT	CHERY JEANNINE*	3 499,72		3 499,72	0,00	0,00
	THEILLAY	EARL LAMBERT HUBERT	12 336,33		12 336,33	0,00	0,00
	THEILLAY	DEGUETTE MICHEL*	1 073,58		1 073,58	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE SALBRIS OUEST - THEILLAY				18 884,84	18 770,90	113,94
45 - THEILLAY - ORCAY	ORCAY	FERME DE LA BROCQUERIE*	3 235,14		3 235,14	0,00	0,00
	ORCAY	PICARD DELPHINE	9 119,17		8 709,78	409,39	0,00
	TOTAL MASSIF DE THEILLAY - ORCAY				12 354,31	11 944,92	409,39
46 - A 85 SUD EST	CHATRES SUR CHER	EARL COUSTRE*	3 928,87		3 143,10	785,77	0,00
	LANGON SUR CHER	EARL DU PARADOU*	1 683,74		1 683,74	0,00	0,00
	THEILLAY	DEGUETTE MICHEL*	2 514,44		2 514,44	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE A 85 SUD EST				8 127,05	7 341,28	785,77
47 - SELLES SAINT DENIS - LOREUX	LANGON SUR CHER	EARL DES GUILLEMEAUX*	7 409,02		7 409,02	0,00	0,00
	LOREUX	EARL DES GUILLEMEAUX*	816,27		816,27	0,00	0,00
	LOREUX	LEZE PASCAL	1 517,22		1 062,06	303,45	151,71
	LOREUX	DUVAU LAURA	284,61		284,61	0,00	0,00
	LOREUX	MASSON MAGALI*	1 570,94		1 570,94	0,00	0,00
	LOREUX	SCEA L.A.PINAUDERIE	989,86		366,25	623,61	0,00
	MENNETOU SUR CHER	EARL COUSTRE*	1 221,51		852,41	369,10	0,00
	MENNETOU SUR CHER	EARL DES GUILLEMEAUX*	5 704,44		5 704,44	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	MASSON MAGALI*	2 531,34		2 531,34	0,00	0,00
	MENNETOU SUR CHER	SCEA DES PETITES PLAINES*	1 303,77		1 303,77	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	EARL DES GUILLEMEAUX*	15 673,86		15 673,86	0,00	0,00
	SELLES SAINT DENIS	LANCEZEUX PATRICK	242,52		194,02	48,50	0,00
	SELLES SAINT DENIS	CHERY JEANNINE*	6 397,60		6 397,60	0,00	0,00
	TOTAL MASSIF DE SELLES SAINT DENIS - LOREUX				45 662,96	44 166,59	1 344,66
TOTAL DES INDEMNISATIONS DEGATS DE GIBIER €				859 018,11	648 095,56	172 603,76	38 318,79

Les déclarations des dégâts de gibier sont regroupées par commune du lieu des dégâts.
Les exploitants figurant avec une astérisque * déclarent des dossiers sur plusieurs communes.
Certains dossiers de dégâts sont en cours de traitement, et les indemnités correspondantes n'apparaissent pas dans ce tableau.
Les chiffres sont arrêtés au 06/03/2025.

INDEMNISATIONS DEGATS de grand gibier 2023/2024 par massif



COMPTAGE PAR DRONE DES CERVIDÉS

Première nationale en forêt de Marchenoir

Sous l'égide de la FDC 41, une opération de dénombrement de Cerf élaphe par l'usage de drones équipés d'une caméra thermique s'est déroulée avec succès le 24 février dernier sur le massif forestier de Marchenoir. Elle ouvre des perspectives intéressantes.

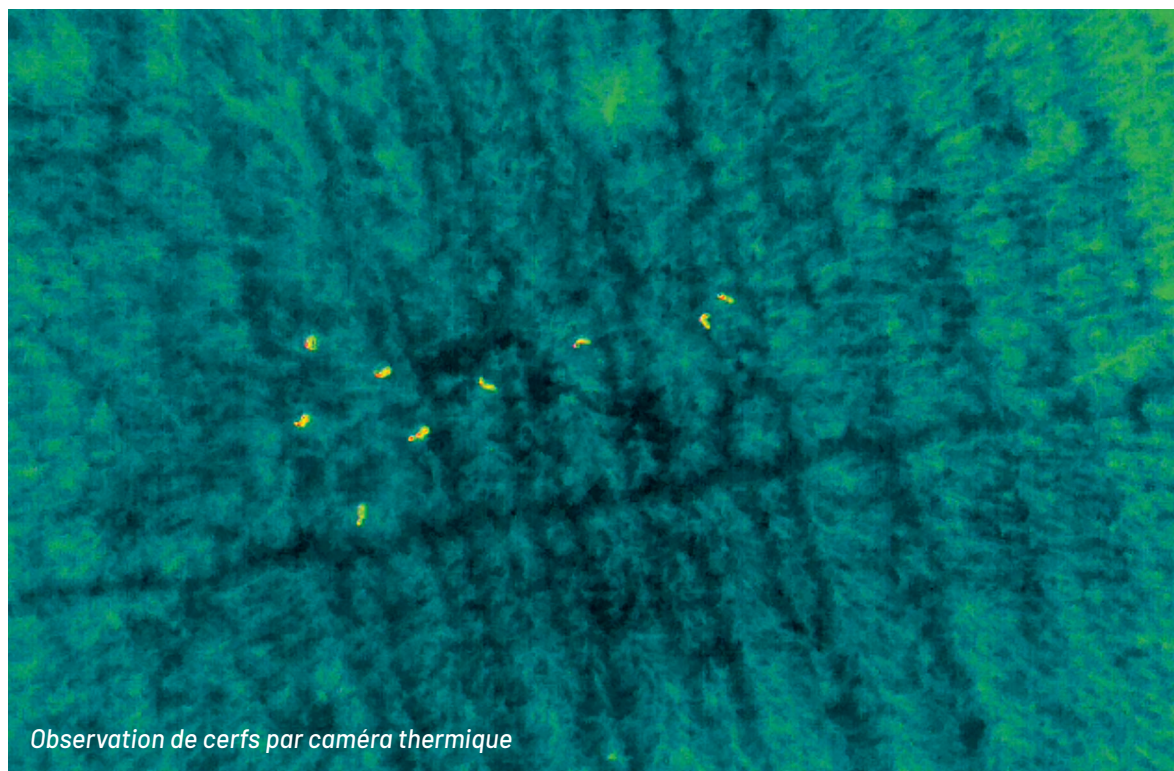
Les nouvelles technologies au service d'une gestion cynégétique optimisée. C'est en résumé l'esprit de ce dénombrement qui a associé 14 télépilotes issus des six fédérations départementales de la région CVL, de la FICIF (Île-de-France) et autant d'accompagnateurs chargés de compléter les fiches d'observations. Coordonné par Laurent Sautereau, technicien cynégétique et Éloïse Saillard chargée de mission environnement et géomatique, le projet a associé la Fédération Régionale des Chasseurs, l'ONF, l'OFB, les propriétaires, les détenteurs des droits de chasse, forestiers et chasseurs.

« L'opération s'inscrit dans le prolongement des travaux réalisés en 2023 sur le massif d'Amboise et en 2024 sur celui d'Hableau, dans l'Indre, où lors d'une journée

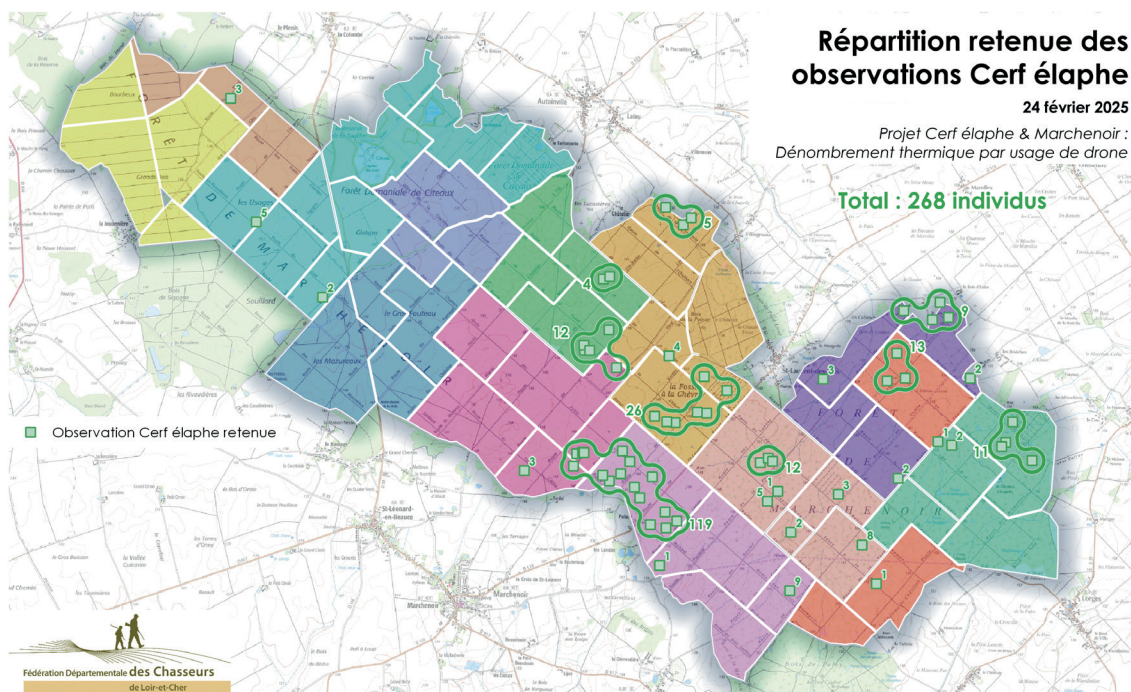
de vol sur chaque site, les FDC avaient coopéré afin d'expérimenter la détection du Cerf élaphe par drone » explique Éloïse Saillard.

L'utilisation des drones équipés de caméras optiques et thermiques apporte une plus-value certaine par rapport aux méthodes de gestion basées sur les Indices de Changement Écologique (abondance, performance, pression sur la flore). « L'outil est complémentaire des ICE et permet d'avoir une vision complète de la population à un instant donné » avance ainsi Laurent Sautereau.

En permettant une collecte localisée, vaste, peu intrusive et à moindre coût humain et financier, le drone offre aussi d'autres avantages qui ont été validés



Observation de cerfs par caméra thermique



Répartition des cerfs lors du comptage

sur le massif forestier de Marchenoir. Le dernier comptage (par approche-affût combinés) avait été réalisé en 2017 en collaboration avec le CEMAGREF et mobilisé pas moins de 300 personnes.

Un protocole soigneusement préparé

Le choix du massif de Marchenoir (4 200 ha), en Beauce Loir-et-Chérienne, avait d'abord été acté. Composé d'espèces à feuilles caduques, découpé en carrés de 400 m de côté (16 ha), doté d'une clôture en périphérie qui limite les déplacements d'individus vers l'extérieur, il accueille les trois espèces de grand gibier : Cerf élaphe, Sanglier et Chevreuil.

Les vols des 14 télépilotes se sont déroulés entre 8h et 13h, après déclaration auprès du ministère des Armées et selon un protocole de dénombrement préalablement établi. Le massif a ainsi été découpé en 56 secteurs d'une moyenne de 75 ha. Les drones ont réalisé une prospection à une hauteur de 120 m. Lors d'une détection de chaleur, les télépilotes ont procédé au dénombrement et à l'identification tout en restant à plus de 70 m de hauteur afin de minimiser le dérangement de la faune et le risque de fuite d'animaux.

Les conditions météo satisfaisantes (températures entre 6 et 9°, absence de brume ou brouillard), malgré un vent de 20 km/h, ont permis de réaliser 64 observations de Cerf élaphe allant de l'individu isolé à une harde de 53 individus. Au total, il a été retenu un effectif minimum de 268 individus dont 86 % présents sur 48 % de la superficie du massif. Sangliers et chevreuils ont aussi été dénombrés ainsi que d'autres espèces (Renard, Martre, Blaireau et Bécasse).

Après importation des données sur un système d'information géographique (SIG), une analyse cartographique a donné lieu à un rapport détaillé des atouts et limites de la méthode permettant de faire évoluer le protocole. « L'opération ouvre de nouvelles perspectives pour le comptage et le suivi en milieu forestier du grand gibier en temps réel. L'objectif est de proposer une aide aux différents gestionnaires » avances d'ores et déjà Éloïse Saillard.

Depuis début mai, Alexandre Toussaint effectue un stage de master 2 à la FDC 41 afin de compléter l'analyse de ce projet.



ARNAUD GUILLON

Traiteur en Chef

Restaurateur pendant onze ans, Arnaud Guillon a souhaité changer d'horizon. Devenu traiteur, il valorise avec bonheur son expérience lors des mariages, événements familiaux ou repas de chasse.

Chef reconnu des Tisons à la Chaussée-Saint-Victor, Arnaud Guillon ne regrette pas ce changement de vie. « *Je suis quasiment complet jusqu'en octobre* » explique-t-il. L'homme passé par de très beaux restaurants construit son succès, sur une formule traiteur brasero qui a le vent en poupe. « *Le repas traditionnel assis est en déclin ; les gens aiment manger debout, passer de l'un à l'autre en profitant des animations culinaires comme la cuisson au brasero* » détaille ce professionnel qui veille particulièrement à la fraîcheur et à la qualité des viandes qu'il va lui-même chercher à Rungis. Partenaire de la Maison Buret pour les desserts, Arnaud

répond à toutes les demandes. La venaison qui faisait la joie des convives des Tisons est naturellement présente sur sa carte : boudin blanc de Perdreau, parmentier de Sanglier, cailles farcies au foie gras. Installé à Huisseau-sur-Cosson où il a créé son laboratoire, Arnaud rayonne sur la Sologne, mais aussi au nord de la Loire pour régaler de 25 à 200 convives, mais aussi des entreprises. « *Je cuisine d'une autre façon, mais le plaisir est le même avec en plus la découverte de lieux souvent magnifiques* » conclut le Chef.

Facebook : Arnaud Guillon



FLORENT GILLET L'amour du métier

Passionné de chasse, Florent Gillet est aussi un artisan boucher - charcutier - traiteur réputé dont les délicieuses cochonnailles ou plats cuisinés « maison » font le bonheur des habitants d'Yvoy-le-Marron et bien au-delà.

Sur la place de la salle des Fêtes, difficile de manquer la jolie boutique à la vitrine colorée. C'est là, au cœur de la Sologne des Étangs, que Pauline et Florent ont posé leurs valises il y a juste 3 ans. « Après 7 années comme prestataire en tant que boucher, je souhaitais m'installer dans un village de Sologne. Le fonds de Philippe Arnaud était l'emplacement idéal » explique Florent, la trentaine souriante.

À Yvoy-le-Marron, l'artisan formé aux CFA des Métiers de Blois et de Joué-les-Tours a trouvé son eldorado. La greffe a vite pris. Il faut dire que les spécialités du couple redonneraient l'appétit à un anorexique avec de succulentes spécialités charcutières (saucissons,

boudins, rillons ...), des pièces de bœufs français, volailles de plein air et autres plats cuisinés.

L'artisan propose aussi pains surprises, planches apéro, des viandes variées pour les barbecues d'été et prépare sur demande des repas de chasse. De délicieuses recettes originales que l'on retrouve chaque semaine sur les réseaux sociaux.

Spécialiste de venaison qu'il travaille particulièrement l'hiver, Florent en propose un large panel tant en viandes (filet de biche, gigot de chevreuil ...) qu'en charcuterie comme ses saucissons de sanglier ou de canard Colvert. Formé à l'examen initial de la venaison, il veille particulièrement à la traçabilité et à la fraîcheur des viandes.

En mars dernier, les personnes présentes au stage découverte sur la préparation de gibier organisé par la FDC 41, à la Maison de la chasse et de la Nature de Montrieux-en-Sologne, ont pu apprécier son tour de main pour préparer rillettes de Sanglier, saucisses de Faisan et autres rôtis. En prime, une dégustation appréciée de tous.

Facebook : boucherie d'Yvoy



Elagage et Abattage
Taille douce toute l'année
Débroussaillage - Rognage de souches
Taille de haies mécanique et manuelle
Création et entretien de jardins








41700 Cour-Cheverny
06 75 69 74 19 - 02 54 79 83 13

hubert.alexandre.41@orange.fr
www.amenagementsensoleilles.com

Christophe Chapuron, AMBASSADEUR APPRÉCIÉ DE LA CHASSE À L'ARC

Le 5 décembre dernier, le président de Chasse à l'Arc Beauce Sologne (CABS) a laissé la présidence de l'association à Matthieu Demigné. L'occasion de revenir sur le parcours de ce passionné et son engagement pour le développement de l'association.

Parler de chasse à l'arc avec Christophe Chapuron, c'est comme parler d'or avec un chercheur. Son regard s'illumine et le Blésois retourne dans son enfance, quand il parcourait la campagne bellegardoise avec son père, dont il portait fièrement la besace. *« J'ai toujours aimé la nature et être au contact des animaux. La chasse à l'arc est venue naturellement »*, évoque Christophe.



Matthieu Demigné
 (à gauche) et Christophe
 Chapuron (à droite)

Arrivé à Blois en 2011, cet ingénieur informatique rencontre alors Vincent Lenoble, l'un des piliers du CABS, créé en 2000. D'emblée, la connexion se fait et Christophe passe dans la foulée le permis de chasser et la Journée de Formation Obligatoire (JFO). Il rejoint aussi le bureau de l'association, dont il devient président en 2019 à la suite de Vincent et de Bertrand Chabot (2000-2016). Fort des conseils de son mentor, il prélèvera son 1^{er} brocard quelques mois plus tard.

Fédérateur et organisateur hors pair, il va alors s'employer à développer l'association, à l'ancrer dans le paysage cynégétique départemental et régional. Un travail de fond réalisé au sein d'une équipe où règnent entraide et convivialité. On retiendra notamment plusieurs événements majeurs, comme le Challenge 3D à Chambord en 2019 ou le Jamboree des instructeurs organisé en 2023 à Montrieux-en-Sologne.



À cette occasion, le 11^e chapitre du manuel national de la FFCA sur l'organisation et la conduite des chasses collectives verra le jour.

Sous sa houlette, le CABS a construit un riche panel d'activités au bénéfice de ses 90 membres : entraînement collectif, conseils techniques, organisation de chasses collectives, tir d'été... les archers sont désormais accueillis sur de nombreux territoires « amis », où ils côtoient les carabiniers.

« La pratique de la chasse à l'arc demande du temps, de l'expérience et de l'investissement. Nos instructeurs accompagnent les adhérents vers la performance », souligne Christophe. Promoteur d'une chasse éthique, avec recherche au sang systématique de l'animal blessé, Christophe Chapuron s'investit aussi au sein de la FFCA en tant que vice-président. Il a su y construire un réseau solide, à l'image de la région CVL où les 7 associations d'archers partagent projets et calendriers de chasses collectives.

Si Christophe apprécie la chasse à l'arc collective, il est aussi adepte de la chasse en solitaire, qui est un peu l'ADN de l'arc. La chasse au chevreuil en tir d'été à l'approche lui donne l'occasion de savourer ces précieux moments de liberté et de proximité avec l'animal. Chaque prélèvement, toujours légal, suscite son émotion, comme ce douze corps pris lors d'un affût dans la quiétude d'un soir cantalous.

« Cette présidence a été une belle aventure collective avec des moments merveilleux. Avec Matthieu Demigné, la relève est assurée ; le CABS est entre de bonnes mains et va poursuivre sa marche en avant et affermir ses liens avec tous ses partenaires, dont la FDC 41, qui a toujours été à nos côtés », conclut Christophe Chapuron.

(1) D'un coût de 50 €, l'adhésion au CABS ouvre droit à tous ses services et à l'abonnement à la revue trimestrielle de la FFCA.

CALENDRIER

des formations 2025

Pour participer à nos formations, vous devez **impérativement** vous inscrire préalablement en nous retournant le coupon ci-dessous et vous présenter à la formation avec la convocation reçue.

Centre de formation : Maison de la chasse et de la nature, le Marché Coutant, Montrieux-en-Sologne.

COUPON D'INSCRIPTION (à retourner à Fédération des Chasseurs - BP 30068 - 41353 VINEUIL Cedex)

Nom/Prénom

Adresse

Code postalCommune

Date et lieu de naissance leà

Mail et téléphone

Cocher selon vos choix		Dates prévues en 2025	Coût
☐	Permis de chasser*	1 jour (8h30/18h) : nous consulter - des formations sont organisées tout au long de l'année, en fonction du nombre d'inscrits	FDC 41 : 30€ + OFB : 46€ (mineurs : 31€ OFB)
☐	Piégeage 2 jours Piégeage Sanglier	☐ Mercredi 1 ^{er} octobre et mercredi 8 octobre 2025 ☐ Mercredi 4 mars et mercredi 11 mars 2026	20 € ou (60 € repas compris)
☐	Nouveauté : Piégeage Sanglier	Piégeur avec numéro d'agrément n° ☐ Mercredi 1 ^{er} octobre 2025 de 9h30 à 12h00 ☐ Mercredi 4 mars 2026 de 8h00 à 12h00	10 €
☐	Gardes particuliers 2 jours	☐ Lundi 20 octobre et mardi 21 octobre 2025 de 8h30 à 18h00	60 € (ou 100 € repas compris)
☐	Chasse à l'arc	☐ Lundi 28 avril 2025 ☐ Samedi 24 mai 2025 ☐ Lundi 26 mai 2025	40 € (repas compris)
☐	Venaison	☐ Lundi 2 juin 2025 de 8h30 à 13h00 ☐ Lundi 6 octobre 2025 de 8h30 à 13h00	20 €
☐	Sécurité à la chasse	☐ Vendredi 26 septembre 2025 de 8h30 à 17h30	40 € (repas compris)
☐	Sécurité décennale obligatoire	Possible en ligne via votre espace adhérents : https://fdc41-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx Formation en présentiel : Si vous souhaitez vous inscrire aux prochaines sessions, merci d'indiquer votre préférence de lieu : ☐ Montrieux-en-Sologne ☐ À la FDC 41, à Vineuil	GRATUIT

* Réviser les questions théoriques de l'examen du permis de chasser sur www.reussite-permisdechasser.com

N'hésitez-pas à nous contacter si vous avez la moindre question,
par téléphone au 02 54 50 01 60 ou par mail à l'adresse contact@fdc41.com.

Petits choux verts farcis, chevreuil & soja

POUR 4 PERSONNES

Par Didier Clément,
Chef étoilé du Grand Hôtel du Lion d'Or

INGRÉDIENTS

1 beau chou vert	100 g céleri rave
250 g chair de Chevreuil hachée	2 feuilles de sauge
100 g de foie gras taillé en petits dés	2 gousses d'ail
100 g poitrine fumée	2 œufs
1 oignon	30 g beurre
1 carotte	Moutarde
	Sauce Soja

PRÉPARATION

- Tailler carotte, oignon et céleri en petits dés. Ecraser l'ail finement. Hacher la sauge.
- Faire suer tous ces ingrédients avec du beurre doux dans une casserole. Laisser refroidir avant de les utiliser.
- Mélanger dans un grand bol la chair de chevreuil hachée, le foie gras et la poitrine fumée taillés en petits dés, les œufs et la brunoise refroidie afin d'obtenir une farce homogène. Vérifier l'assaisonnement. Conserver au frais.
- Retourner votre chou. Avec un couteau d'office, découper le pied en cône afin de pouvoir défaire les feuilles une à une. Laver les feuilles.
- Dans une grande casserole d'eau bouillante salée, plonger les feuilles en plusieurs cuisons, 3 à 4 minutes à chaque fois. Refroidir les feuilles à l'eau glacée.
- Sur un torchon mouillé et essoré, disposer les feuilles extérieures en premier pour commencer la confection de 4 petits choux. Continuer avec les autres feuilles plus jaunes et les petites. Façonner la farce en boules. La disposer au centre de chaque chou. Refermer en serrant bien la fermeture des feuilles par-en dessous.
- Ranger les choux bien serrés dans un petit plat à rôtir. Ajouter 30 cl de bouillon de légumes. Cuire pendant 25 minutes dans un four préchauffé à 160°.
- Pour accompagner, récupérer le jus de cuisson. Ajouter 1 cuillère de moutarde et 3 cuillères de sauce Soja.

Accompagnement vin :

Chinon Rouge, Cuvée L'Huissierie de chez Philippe Alliet

Le Lion d'Or 1774

La référence gastronomique en Sologne

Hôtel et restaurant depuis 1774, le Lion d'Or est l'un des plus anciens restaurants de France ; il est même mentionné dans le tout premier Guide Michelin de 1900. Titulaire d'une étoile dans le guide rouge 2025, le restaurant est géré par la famille Clément depuis 1961.

Au côté de son épouse Marie-Christine, en cuisine, le Chef Didier Clément décline avec talent et élégance des saveurs naturelles inédites, accompagnées d'une exceptionnelle carte des vins faisant la part belle aux crus de Loire. "La nature est pour moi une source d'inspiration infinie » explique-t-il. On le découvre en dégustant ses plats signatures comme le Millefeuille de Cèpes au tabac de cuisine, le Saint-pierre à l'estragon, ou le lapin fermier à la réglisse.

RESTAURANT LION D'OR 1774

69 Rue Georges Clemenceau
41 200 Romorantin-Lanthenay
02 54 94 15 15

HORAIRES

Fermé mardi et mercredi
www.hotel-liondor-romorantin.fr





Particuliers & professionnels

DES SOLUTIONS POUR TOUS VOS BESOINS

- Automobile
- Habitation
- Santé
- Agricole
- Chasse
- Loisirs
- Épargne
- Retraite

Disponibilité,
écoute et confiance

Partenaire de votre Fédération,
Monceau Assurances fédère des sociétés
d'essence mutualiste diversifiées,
fortes d'une expérience de **200 ans en assurance**
de dommages et responsabilités
et de **70 ans en assurance de personnes.**

Assurez-vous auprès d'un expert !



NOUS CONTACTER



CONTACTEZ VITE L'AGENCE LA PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

Oucques : Mme Harouch - 02 54 72 30 28
Romorantin : M. Guillon - 02 54 76 08 93
Saint-Aignan-sur-Cher : Mme Fouassier - 02 54 75 03 95
Saint-Amand-Longpré : Mme Lebon - 02 54 82 23 36
Salbris : M. Laval - 02 54 97 05 25
Selommes : Mme Lebon - 02 54 23 80 35
Vendôme : M. Chasseguet - 02 54 23 17 10

Beauce-la-Romaine : M. Guiset - 02 54 82 45 35
Bracieux : M. Besson - 02 54 46 48 62
Droué : Mme Vanier - 02 54 80 50 57
Lamotte-Beuvron : Mme Loiseau - 02 54 88 10 06
Le Controis-en-Sologne : Mme Calloux - 02 54 79 74 74
Les Montils : M. Reynaert - 02 54 44 07 77
Mer : Mme Martinat - 02 54 81 19 77
Mondoubleau : Mme Vanier - 02 54 80 18 61

www.monceauassurances.com



Monceau Générale Assurances, Société anonyme au capital de 45 000 000 euros - RCS Blois 414 086 355 - 1 av. des Cités Unies d'Europe - CS 10217 - 41103 Vendôme cedex
Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00. Monceau Retraite & Épargne, société anonyme au capital de 45 000 000 euros - RCS Paris 443 137 500 - 36/38 rue de Saint-Petersbourg - CS
70110 - 75380 Paris cedex 08 - Tél. : 01 49 95 79 79, Capma & Capmi, société d'assurance mutuelle vie à cotisations fixes - Siret 775 670 482 00030 - 36/38 rue de Saint-Petersbourg -
CS 70110 - 75380 Paris cedex 08 - Téléphone : 01 49 95 79 79. Ces trois sociétés sont régies par le Code des assurances et labellisées Monceau Assurances. Les contrats proposés sont
distribués par les réseaux d'agents généraux, tous enregistrés à l'Orias - www.monceauassurances.com

NOUVEAU RENAULT MASTER E-TECH 100% ELECTRIQUE



utilitaire de l'année



jusqu'à 460 km d'autonomie⁽¹⁾
meilleure charge utile de sa catégorie : jusqu'à 1 625 kg⁽²⁾

existe aussi en motorisation diesel



assemblé en France dans notre manufacture de Batilly



(1) pour la version fourgon L2H2 e-tech 100% électrique 4t grande autonomie, selon norme wltp, cycle mixte. (2) pour la version fourgon L2H2 e-tech 100% électrique 4t grande autonomie, dans la catégorie grands vans, avec permis B, en Europe, étude Renault du 11/09/24. consommations mixtes min/max (kwh/100 km)*: 21,5/27,4. émissions co₂ (g/km)*: 0. *selon norme wltp. Renault Pro+

à découvrir dans les concessions Renault du Groupe L.Warsemann

Les concessions Dacia du Groupe L.Warsemann

DACIA BLOIS	DACIA BRACIEUX	DACIA VENDOME	DACIA ROMORANTIN	DACIA ORLÉANS
02 54 52 12 12	02 54 55 33 33	02 54 89 13 80	02 54 95 49 49	02 38 79 30 30